ETUDE SUR LE THÈME DES FAMILLES NOMBREUSES EN WALLONIE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT – ÉTAT DES LIEUX ET PROSPECTIVE

Partie 1 : Grands indicateurs

Wallonie logement CEHD

LE CENTRE D'ETUDES EN HABITAT DURABLE EST UN ORGANISME DE LA RECHERCHE PUBLIQUE DE LA WALLONIE

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source :

Anfrie, M.-N., Godart, P., Kryvobokov, M. & Pradella, S. (2017), « Étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement : état des lieux et prospective. Partie 1. Grands indicateurs », Centre d'Etudes en Habitat Durable, Charleroi, 76 pages

Editeur responsable C.E.H.D. : Sébastien Pradella, Directeur

CEHD asbl

Rue de Turenne, 2-4

6000 Charleroi

Belgique

Tél. : +32 (0)71 20 56 00

e-mail : information@cehd.be

http://www.cehd.be

Avec le soutien de la Wallonie

Cette publication est disponible par téléchargement sur le site du CEHD.

Table des matières

Introduction 5
Section 1 – Description des sources 10
1. Census 2011 10
2. Recensement des allocations familiales 11
3. Statistics on Income and Living Conditions 12
4. Enquête sur la Qualité de l'Habitat 13
5. Enquête sur le budget des ménages 14
6. Enquête sur la consommation résidentiel d'eau et d'énergie 15
Section 2 – Distribution des familles nombreuses et enfants en Wallonie 16
1. Répartition spatiale des familles nombreuses 16
2. Distribution des familles et enfants de Wallonie selon leur nombre d'enfants 17
3. Profil des enfants bénéficiaires d'allocations familiales de Wallonie 19
Section 3 – Analyse statistique 23
1. Logement 23
1.1. Type du logement 23
1.2. Âge du logement 26
1.3. Nombre de chambres 27
1.4. Superficie habitable 29
1.5. Sanitaires 30
1.6. Statut d'occupation 32
1.7. Candidats-locataires de la SWL 34
1.8. Qualité du logement 35
1.9. Equipement du logement 37
1.10. Degré de satisfaction au sujet du logement 38
2. Environnement 39
2.1. Type de complexe résidentiel et degré d'urbanisation 39
2.2. Type de quartier et qualité de l'environnement 43
2.3. Motorisation des ménages et utilisation des transports en commun 45
3. Revenu du ménage 47
3.1. Revenu total disponible 47
3.2. Allocations familiales 49
3.3. Coût du logement 50
4. Énergie et logement 54
4.1. Sources d'énergie 54
4.2. Isolation des fenêtres 56

4.3. Dépenses énergétiques 58
4.4. Performance énergétique 61
4.5. Comportement en matière chauffage 62
5. Chef-fe de ménage 63
5.1. Âge du/de la chef-fe de ménage 63
5.2. Statut économique du/de la chef-fe de ménage 65
Conclusion 66
Bibliographie 71
Annexe 72
Liste des tableaux 73
Liste des graphiques 75
Liste des encadrés 76

Les éléments présentés dans ce rapport découlent d'analyses conduites par le Centre d'Etudes en Habitat Durable (CEHD) sur les données du Census 2011, des enquêtes Statistics on Income and Living Conditions (SILC) 2012-2014, Enquête sur la Qualité de l'Habitat (EQH) 2012-2013, Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2012 et 2014, enquête sur la consommation résidentielle d'eau et d'énergie (ECR) 2015, ainsi que du recensement des allocations familiales 2016-1 de l'Agence fédérale pour les allocations familiales (FAMIFED). Les erreurs et omissions sont de la seule responsabilité des auteurs.

Publication réalisée par :
Marie-Noëlle Anfrie
Pernelle Godart
Marko Kryvobokov
Sébastien Pradella

Analyses terminées le 27 mars 2017.

Introduction

Ce rapport décrit et analyse la situation actuelle et les conditions de logement des familles nombreuses en Wallonie sur base des données issues des principales enquêtes nationales ou régionales réalisées au cours des années récentes. Il constitue le premier volet de l'étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement – « état des lieux et prospective » commandée par le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) et réalisée par le Centre d'Etude en Habitat Durable (CEHD). Cette étude a pour objectif l'actualisation des connaissances sur les familles nombreuses en Wallonie et la mise en lumière de leurs besoins en matière de logement.

L'étude se compose de trois grandes parties : 1) la mesure statistique de la situation actuelle des familles nombreuses et leur logement selon les grandes enquêtes disponibles ; 2) la réalisation et l'analyse d'une enquête par questionnaire auprès de ces familles et 3) le développement d'une approche prospective afin de déterminer les évolutions futures qui pourraient avoir un impact sur les conditions de logement de ces ménages.

Cette première partie de l'étude expose les résultats pour les grands indicateurs de la situation des familles nombreuses et de leurs conditions de logement. Les chiffres sont tirés des grandes enquêtes fédérales ou régionales ; celles-ci n'ont pas toujours pour objet principal le logement ni les familles nombreuses mais elles permettent de recueillir indirectement des informations à ce sujet. Il est structuré en trois sections principales. La première présente chacune des sources de données utilisées (un récapitulatif se trouve aussi dans l'encadré 1) et signale si la définition de famille nombreuse (encadré 2) est applicable telle quelle. Elle indique également le nombre de familles nombreuses contenues dans chaque échantillon. La deuxième section décrit la répartition spatiale des familles nombreuses en Wallonie selon les données du Census 2011 et analyse la distribution des enfants appartenant à des familles nombreuses grâce aux données issues des caisses d'allocations familiales. Enfin, la troisième section s'attelle à l'analyse des données provenant des quatre enquêtes. Les familles nombreuses y sont comparées aux autres types de ménage (encadré 3) à l'aide de nombreux indicateurs décrivant leur logement et les divers coûts qui lui sont liés. La section trois expose tout d'abord les principaux indicateurs concernant le logement (type, âge, nombre de chambres, superficie, présence de sanitaires, statut d'occupation, demande en logements sociaux, qualité, équipements et satisfaction du logement), elle examine ensuite des variables relatives à l'environnement du logement (type de quartier, degré d'urbanisation, qualité de l'environnement, motorisation du ménage et utilisation des transports en commun), aux revenus du ménage (revenu total disponible, allocations familiales et coût du logement), à l'énergie utilisée dans le logement (source d'énergie, isolation, dépense et performance énergétique, comportement en matière de chauffage) et enfin aux caractéristiques du ou de la chef-fe de ménage (âge, statut économique). Pour chacune de ces variables, les tableaux de données brutes sont publiés systématiquement en parallèle des représentations graphiques et d'une description relevant les particularités. Ce choix a été fait afin de présenter les données de la façon la plus exhaustive possible et de permettre au lecteur un accès aisé à ces informations factuelles. En conclusion, un tableau synthétise les spécificités de la situation actuelle et les conditions de logements des familles nombreuses en Wallonie par rapport aux familles non nombreuses uniquement.

Avant d'aller plus loin, il est important de préciser que dans l'analyse qui suit, des tests statistiques de différence de moyennes et de différence de proportions sont appliqués. Le seuil statistique de 5% a été retenu pour l'ensemble des tests. Enfin, les présents résultats – basés sur des statistiques descriptives univariées – ne peuvent pas être interprétés en termes de causalité.

Encadré 1 - Les sources analysées

Le *Census 2011* est le recensement de la population belge réalisé par la Direction générale Statistique (organisme chargé de produire les statistiques nationales belges officielles). Un recensement de cette ampleur a lieu tous les dix ans. Le plus récent date de 2011.

Le *recensement des allocations familiales* est réalisé par l'Agence fédérale pour les allocations familiales (FAMIFED). Il a lieu deux fois par an et recense l'ensemble des effectifs des allocations familiales belges. Les données disponibles les plus récentes présentent la situation au 30 juin 2016.

Statistics on Income and Living Conditions (SILC) est l'enquête annuelle de l'Union européenne. L'enquête a lieu annuellement et les résultats les plus récents disponibles concernent les années 2012, 2013 et 2014.

L'*Enquête sur la Qualité de l'Habitat* en Wallonie (EQH) 2012-2013, commanditée par le Service Public de Wallonie, se situe dans le prolongement des enquêtes du même genre réalisées en Wallonie environ tous les dix ans.

L'*Enquête sur le budget des ménages* (EBM) de l'Union européenne se déroule tous les deux ans depuis 2012. Les données disponibles les plus récentes sont pour les années 2012 et 2014.

L'*Enquête sur la consommation résidentielle d'eau et d'énergie* (ECR) en Wallonie a été réalisée en 2015 par AquaWal et le CEHD.

Encadré 2 - Définitions clés

Enfant à charge

Dans le cadre de ce projet, la définition de l'***enfant à charge*** utilisée est celle de la règlementation encadrant l'attribution des crédits hypothécaires par le FLW. Celui-ci considère comme enfant à charge tout enfant domicilié avec le demandeur (y compris s'il y réside de manière périodique[1]) et pour lequel celui-ci perçoit des allocations familiales.

Le FLW a également la possibilité de considérer comme à charge des enfants qui ne sont pas domiciliés avec le demandeur ainsi que des enfants pour lequel le demandeur ne perçoit pas d'allocations familiales. Le CA du FLW a fait usage de cette faculté et a accepté de prendre en compte l'enfant :

- qui entretient un lien de filiation avec l'un des demandeurs ;
- pour lequel les allocations familiales sont versées (il doit être à charge de quelqu'un) ;
- et qui est amené à résider dans l'immeuble objet du crédit selon les modalités définies par un jugement, par une convention notariée ou par un accord conclu devant un médiateur familial agréé.

Ces trois conditions sont cumulatives.

Aucune des bases de données existantes ne permet d'appliquer telle quelle cette définition d'enfant. Cependant, comme l'âge maximum pour obtenir les allocations familiales est de 25 ans, c'est le seuil retenu dans cette étude.

Grand noyau familial

Selon le CENSUS 2011, un ***grand noyau familial*** est une famille comprenant au minimum trois enfants à charge en plus d'un couple ou d'un parent isolé. Tous les grands noyaux familiaux sont des familles nombreuses. A contrario, un ***petit noyau familial*** est un noyau contenant un ou deux enfants.

Famille élargie

Une ***famille élargie*** remplie les deux conditions suivantes : 1) elle accueille un ou plusieurs ascendants (âgés d'au moins 60 ans) d'un des membres du couple ou d'une personne isolée, et 2) elle contient minimum trois personnes en plus du couple ou de la personne isolée. En théorie, il peut donc n'y avoir aucun enfant au sein d'une famille élargie.

Famille nombreuse

Le FLW considère comme famille nombreuse toute famille comprenant au minimum trois enfants à charge. En addition à la définition de l'enfant à charge du point précédent, il faut faire attention aux éléments suivants :

- l'enfant reconnu handicapé à 66%, ainsi que l'enfant bénéficiaire des allocations familiales d'orphelin au taux majoré sont comptés pour deux ;
- un parent jusqu'au troisième degré, âgé d'au moins 60 ans et partageant le logement de l'emprunteur est compté pour enfant ;
- le fœtus conçus depuis au moins 90 jours à la date de la demande est compté parmi les enfants. Cette condition est difficilement applicable dans le cadre de ce projet.

[1] Par exemple, en garde alternée.

Cela rejoint les définitions précédentes : une famille nombreuse peut dès lors être un grand noyau familial, une famille élargie ou les deux à la fois. De ce fait, il est possible de trouver des familles nombreuses sans enfants (lorsqu'elles contiennent au moins trois ascendants âgés de plus de 60 ans jusqu'au troisième degré). Pour cette raison, une condition additionnelle est appliquée : une famille nombreuse doit contenir au minimum un enfant.

En résumé, une famille nombreuse tous les grands noyaux familiaux et toutes les familles élargies avec au minimum un enfant sont considérés comme ***familles nombreuses***.

Famille nombreuse, grand noyau familial et famille élargie

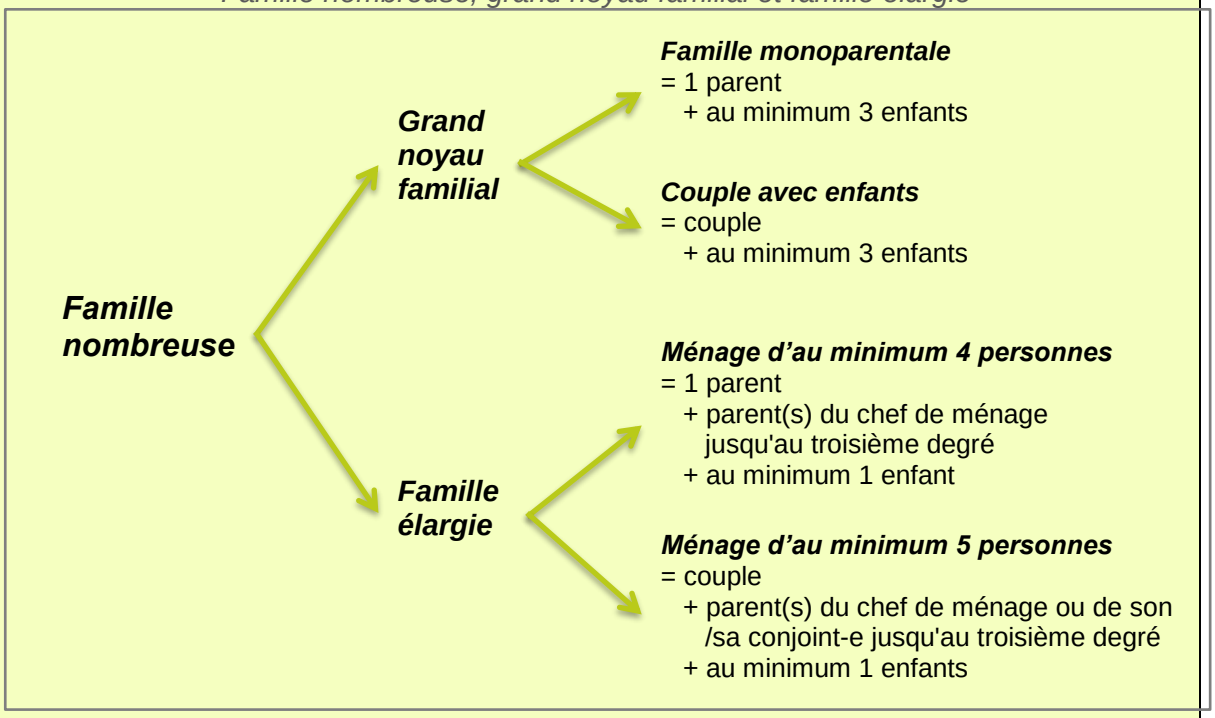

Encadré 3 - Les différents types de ménage

Dans la suite de ce rapport, les familles nombreuses sont comparées aux principaux autres types de ménage. Concernant la terminologie, le terme **famille** ne sera utilisé que lorsque que le ménage contient au minimum un enfant. Le terme **ménage**, quant à lui, inclut les familles mais pas uniquement. L'**ensemble des ménages** contient tous les ménages (familles avec enfants, couples sans enfants, personnes seules, colocations, …) alors que l'**ensemble des ménages non nombreux** contient tous les ménages à l'exception des familles nombreuses. Ensuite, au sein des familles, la distinction entre **famille nombreuse** et **famille non nombreuse** est effectuée de manière à se rapprocher le plus possible des critères mentionnés ci-dessus. Enfin, ces deux types de famille sont encore subdivisés selon leur situation parentale : s'il s'agit d'un parent isolé, c'est une **famille monoparentale**, sinon, c'est une **famille avec deux parents**.

La liste suivante résume ces différents types de famille : ils sont présentés dans cet ordre dans les tableaux. Les types marqués en gras sont ceux qui attireront principalement notre attention dans les commentaires. A noter que, dans bien des cas, les effectifs de familles nombreuses monoparentales sont trop faibles pour permettre des conclusions statistiques.

- Ensemble des ménages : tous les ménages
- **Familles nombreuses** : grands noyaux familiaux + familles élargies avec au moins un enfant
- Familles nombreuses monoparentales
- Familles nombreuses avec deux parents
- **Familles non nombreuses** : familles avec un ou deux enfants
- Familles non nombreuses monoparentales
- Familles non nombreuses avec deux parents
- **Ensemble des ménages non nombreux** : tous les ménages à l'exception des familles nombreuses

Section 1 – Description des sources

Les sources de données utilisées dans ce rapport sont les enquêtes SILC, EQH, EBM et ECR, le recensement des allocations familiales de FAMIFED ainsi que le recensement Census 2011. Cette section décrit brièvement chacune de ces sources, signale ensuite si la définition de « famille nombreuse » est applicable telle quelle et indique enfin le nombre de familles nombreuses présentes au sein de chaque échantillon.

1. Census 2011

Le *Census 2011* est le recensement de la population belge réalisé par la Direction générale Statistique (organisme chargé de produire les statistiques nationales belges officielles). Ce Census a été entièrement élaboré par l'assemblage de diverses bases de données et registres administratifs. Un recensement de cette ampleur a lieu tous les dix ans.

Cette source permet notamment d'estimer le nombre de grands noyaux familiaux en Wallonie pour l'année 2011 en utilisant le nombre de noyaux familiaux[2] d'au moins 3 personnes en plus d'un couple ou d'un père/une mère isolé(e) avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans en Wallonie[3]. Cet ensemble est celui qui se rapproche le plus des familles considérées comme nombreuses (voir page 7). En 2011, il y avait en Wallonie 105.553 grands noyaux familiaux pour un nombre de ménages privés total de 1.524.551. Les noyaux familiaux appartenant aux familles nombreuses représentent donc 6,9% des ménages privés en Wallonie. Cette proportion est un peu plus élevée (plus de 8%) en Brabant wallon et dans la province de Luxembourg et un peu moins élevée (moins de 7%) en Hainaut et dans la province de Liège.

Tableau 1 – Proportion de noyaux familiaux appartenant aux familles nombreuses par rapport au nombre de ménages par province

Province	Noyaux familiaux appartenant aux familles nombreuses	Tous les ménages privés	Proportion de noyaux familiaux appartenant aux familles nombreuses par rapport au nombre de ménages
Brabant wallon	12.967	154.382	8,4%
Hainaut	36.895	573.219	6,4%
Liège	31.176	481.992	6,5%
Luxembourg	9.592	112.474	8,5%
Namur	14.923	202.484	7,4%
Région wallonne	**105.553**	**1.524.551**	**6,9%**

Source : Census 2011
Traitement : CEHD

[2] Selon le glossaire du Census 2011, un noyau familial « est constitué de deux personnes ou davantage qui vivent dans le même ménage et dont les liens sont ceux de mari et d'épouse, de partenaires en partenariat enregistré, de partenaires vivant en union consensuelle, ou de parent et d'enfant ». Un ménagé privé est quant à lui un ensemble qui « regroupe les personnes vivant seules dans un logement et les groupes de plusieurs personnes vivant dans un même logement et pourvoyant ensemble aux besoins essentiels de l'existence ».

[3] Dans la nomenclature du Census 2011, les ascendants du/de la chef-fe de ménage ne sont pas considérés comme faisant partie du noyau familial. Ce nombre représente donc le nombre de grands noyaux familiaux et non pas le nombre de familles nombreuses telles qu'elles sont définies en section 1. Les familles comportant des ascendants se retrouvent parmi les ménages privés.

Tableau 2 - Ménages privés appartenant aux familles nombreuses par province

Province	Tous les ménages	Ensemble des familles nombreuses	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents
Brabant wallon	154.382	13.780	2.515	11.265
Hainaut	573.219	39.542	10.645	28.897
Liège	481.992	32.963	7.879	25.084
Luxembourg	112.474	9.990	1.590	8.400
Namur	202.484	15.674	3.269	12.405
Région wallonne	**1.524.551**	**111.949**	**25.898**	**86.051**

Source : Census 2011
Traitement : CEHD

Tableau 3 - Noyaux familiaux appartenant aux familles nombreuses par province

Province	Tous les noyaux familiaux	Ensemble des familles nombreuses	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents
Brabant wallon	108.943	12.967	2.180	10.787
Hainaut	370.788	36.895	9.313	27.582
Liège	296.402	31.176	7.030	24.146
Luxembourg	75.573	9.592	1.410	8.182
Namur	133.763	14.923	2.899	12.024
Région wallonne	**985.469**	**105.553**	**22.832**	**82.721**

Source : Census 2011
Traitement : CEHD

2. Recensement des allocations familiales

Le *recensement des allocations familiales* est réalisé par l'Agence fédérale pour les allocations familiales (FAMIFED). Il a lieu deux fois par an et recense l'ensemble des effectifs des allocations familiales belges. Les données disponibles les plus récentes présentent la situation au 30 juin 2016.

Les données de ce recensement permettent de calculer les proportions d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales selon la taille de leur famille (en plus des nombres de familles allocataires selon leur taille). Au 30 juin 2016, sur les 935.155 enfants bénéficiaires de la Wallonie, 273.199 enfants appartiennent à un grand noyau familial, c'est-à-dire 29,2% des enfants.

Au total, tous ces enfants sont répartis dans 554.568 familles allocataires. Parmi elles, 81.808 familles ont trois enfants ou plus, cela équivaut à une proportion de 14,75%.

Tableau 4 - Familles allocataires et enfants bénéficiaires d'allocations familiales selon le nombre d'enfants par famille

Nombre d'enfants	Familles allocataires	Enfants bénéficiaires
1 ou 2 enfants	472.760 (85,2%)	661.956 (70,8%)
3 enfants et +	81.808 (14,8%)	273.199 (29,2%)
Total	**554.568 (100,0%)**	**935.155 (100,0%)**

Source : FamiStat 2016-1.
Traitement : CEHD

3. Statistics on Income and Living Conditions

Statistics on Income and Living Conditions (SILC) est l'enquête annuelle de l'Union européenne. C'est une source de référence pour les statistiques comparables concernant la distribution des revenus et l'exclusion sociale au niveau européen. L'enquête a lieu annuellement et les résultats les plus récents disponibles concernent les années 2012, 2013 et 2014.

Pour l'enquête SILC, le nombre d'observations en Wallonie contient 1.903 ménages en 2012, 1.940 ménages en 2013 et 1.886 ménages en 2014 (*Tableau 2*)[4]. Dans ces échantillons, 8% à 8,5% des familles sont nombreuses. Parmi celles-ci, 92,8% à 94,0% ont au minimum trois enfants (grands noyaux familiaux) tandis que les pourcents restant indiquent les familles élargies n'appartenant pas aux grands noyaux familiaux. En moyenne, il y a 3,2 à 3,3 enfants par famille nombreuse.

Il est également important de noter le faible nombre de familles nombreuses monoparentales pour chacune des trois années (à peine supérieur à 30) et d'en tenir compte dans l'analyse des résultats (d'autant que ces effectifs sont d'avantage réduit au sein des divers croisements).

[4] Dans la présentation des données SILC, les nombres d'observations sont non pondéré tandis que les proportions sont pondérées. Cette pondération a pour but d'équilibrer l'échantillonnage des données du SILC et est recommandée par sa documentation.

Tableau 5 - Nombre d'observations dans l'enquête SILC

Type de ménage	2012	2013	2014
Ensemble des ménages	1.903 (100,0%)	1.940 (100,0%)	1.886 (100,0%)
Familles nombreuses	**172 (8,2%)**	**156 (8,0%)**	**169 (8,5%)**
Familles nombreuses monoparentales	33 (1,3%)	41 (1,8%)	44 (2,0%)
Familles nombreuses avec deux parents	138 (6,9%)	115 (6,2%)	122 (6,3%)
Familles non nombreuses	**580 (27,2%)**	**578 (28,0%)**	**524 (26,2%)**
Familles non nombreuses monoparentales	197 (9,2%)	186 (9,4%)	193 (9,8%)
Familles non nombreuses avec deux parents	383 (18,1%)	392 (18,6%)	331 (16,3%)
Ensemble des ménages non nombreux	**1.730 (91,7%)**	**1.784 (92,0%)**	**1.711 (91,1%)**

Source : SILC 2012, 2013, 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les sommes des observations dans les sous-groupes ne sont pas égales aux totalités des observations dans les groupes dû à des valeurs manquantes qui empêchent de classifier toutes les observations.

4. Enquête sur la Qualité de l'Habitat

L'*Enquête sur la Qualité de l'Habitat* en Wallonie 2012-2013 (EQH 2012-2013) se situe dans le prolongement des enquêtes du même genre réalisées en Wallonie environ tous les dix ans[5]. Il s'agit de pouvoir suivre l'état qualitatif du logement ainsi que de mieux connaître les modes contemporains d'habitat. Cette enquête, commanditée par le Service Public de Wallonie (Direction Générale Opérationnelle 4 – Aménagement du Territoire, Logement, Energie et Patrimoine), a été conduite sur le terrain par la société TNS DiMarso entre novembre 2012 et juillet 2013 auprès d'un échantillon représentatif des ménages wallons habitant dans un logement particulier. Les questionnaires ont été réalisés dans le logement de chacun des ménages, en face-à-face, soit auprès de 6.018 ménages. Le CEHD intervient dans ce projet à titre d'opérateur scientifique chargé du contrôle de la qualité et des analyses pour le compte du commanditaire. Les résultats de l'EQH décrivent le logement dans ses aspects physiques ainsi que les ménages propriétaires ou locataires avec ses attributs socioéconomiques.

Sur l'ensemble des ménages interrogés, 385 sont des familles nombreuses (6,4%). Parmi ces familles, 97,8% ont au minimum trois enfants. Le nombre moyen d'enfants dans les familles nombreuses est de 3,4. Tout comme dans l'enquête SILC, le nombre de familles nombreuses monoparentales est à peine supérieur à 30, engendrant de très faibles effectifs dans les croisements.

[5] Les précédentes éditions de cette enquête ont été réalisées par l'Institut national du Logement (1961-1962 ; 1971-1972 ; 1981-1982) ainsi que par la Région Wallonne (1994-1995 ; 2006-2007).

Tableau 6 - Nombre d'observations dans l'enquête EQH 2012-2013

Type de ménage	2012-2013
Ensemble des ménages	6.018 (100,0%)
Familles nombreuses	**385 (6,4%)**
Familles nombreuses monoparentales	36 (0,6%)
Familles nombreuses avec deux parents	297 (4,9%)
Familles non nombreuses	**1.537 (25,5%)**
Familles non nombreuses monoparentales	323 (5,4%)
Familles non nombreuses avec deux parents	1.089 (18,1%)
Ensemble des ménages non nombreux	**5.632 (93,6%)**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
Nota bene : les sommes des observations dans les sous-groupes ne sont pas égales aux totalités des observations dans les groupes dû à des valeurs manquantes qui empêchent de classifier toutes les observations.

5. Enquête sur le budget des ménages

L'*Enquête sur le budget des ménages* (EBM) de l'Union européenne inclut les dépenses et les revenus des ménages belges à partir d'un échantillon représentatif au niveau du Royaume et de ses trois régions. Son objectif est de mettre en place un cadre global pour la production d'informations statistiques sur les habitudes de consommation des ménages. Depuis 2012, l'enquête se déroule tous les deux ans. Les données disponibles les plus récentes sont pour les années 2012 et 2014. Il y a environ 6.000 ménages belges participant par enquête, dont 2.600 en Wallonie.

Les données sur le nombre d'enfants par famille sont disponible (voir Tableau 7). C'est en revanche impossible de tenir compte des familles élargies.

Tableau 7 - Nombre d'observation dans l'enquête EBM en 2012 et 2014

Nombre d'enfants par ménage	2012	2014
Ménage avec un seul enfant	414 (15,9%)	430 (16,5%)
Ménage avec 2 enfants	350 (13,4%)	389 (14,9%)
Ménage avec 3 enfants ou plus	177 (6,8%)	171 (6,6%)
Ensemble des ménages	**2.604 (100,0%)**	**2.609 (100,0%)**

Source : EBM 2012 et 2014.
Traitement : CEHD

6. Enquête sur la consommation résidentiel d'eau et d'énergie

L'*Enquête sur la consommation résidentielle d'eau et d'énergie* (ECR) en Wallonie a été réalisée en 2015 par AquaWal et le CEHD parmi les ménages wallons. Elle concerne leur consommation d'eau et d'énergie, leur logement, leurs équipements énergétiques, leur comportement par rapport à l'énergie ainsi que leurs éléments de composition de ménages. L'échantillon représentatif de la région inclut 2.117 réponses.

Tout comme l'EBM, les données sur le nombre d'enfants par famille sont disponibles mais il est impossible de tenir compte des familles élargies.

Tableau 8 - Nombre d'observation dans l'enquête ECR

Nombre d'enfants par ménage	2015
Ménage avec un seul enfant	364 (17,2%)
Ménage avec 2 enfants	282 (13,3%)
Ménage avec 3 enfants ou plus	171 (8,1%)
Ensemble des ménages	**2.117 (100,0%)**

Source : ECR
Traitement : CEHD

Section 2 – Distribution des familles nombreuses et enfants en Wallonie

1. Répartition spatiale des familles nombreuses

Ci-dessous, la distribution par province des noyaux familiaux considérés comme familles nombreuses est comparée avec celles de l'ensemble des ménages et de la population totale. Par rapport à l'ensemble des ménages privés, les noyaux familiaux nombreux sont légèrement surreprésentés dans les provinces du Brabant wallon, du Luxembourg et de Namur et sont légèrement sous-représentés dans les provinces du Hainaut et de Liège. Cette répartition est nécessaire pour contrôler la représentativité géographique de l'échantillonnage de notre future enquête.

Tableau 9 - Répartition des familles nombreuses et ménages privés par province

Province	Répartition des noyaux familiaux appartenant aux familles nombreuses, en %	Répartition de l'ensemble des ménages privés, en %	Répartition de la population totale, en %
Brabant wallon	12,3%	10,1%	10,8%
Hainaut	35,0%	37,6%	37,3%
Liège	29,5%	31,6%	30,6%
Luxembourg	9,1%	7,4%	7,7%
Namur	14,1%	13,3%	13,6%
Région wallonne	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Source : Census 2011.
Traitement : CEHD

La majorité des familles nombreuses se situe donc dans les provinces du Hainaut et de Liège avec respectivement 35,0% et 29,5% des familles nombreuses de Wallonie. Ce sont donc les provinces qui contiennent le plus de familles nombreuses en nombre absolu.

Par contre, les proportions de familles nombreuses (le nombre de familles nombreuses rapporté au nombre total de noyaux familiaux pour chaque province) y sont les plus faibles. Parmi tous les noyaux familiaux du Hainaut, 10,0% sont des familles nombreuses (et 10,5% à Liège). Les provinces où les taux de familles nombreuses sont les plus élevés sont celles du Luxembourg (12,7%) et du Brabant Wallon (11,9%).

La part des familles nombreuses monoparentales au sein des familles nombreuses est quant à elle nettement supérieure en provinces du Hainaut (25,2%) et de Liège (22,6%) par rapport aux provinces du Luxembourg (14,7%) et du Brabant wallon (16,8%). La province de Namur se situe encore une fois en position intermédiaire avec 19,4% des familles nombreuses qui sont monoparentales.

Tableau 10 – Proportion de familles nombreuses par province

Province	Proportion de familles nombreuses, parmi tous les noyaux familiaux de la province, en %	Proportion de familles monoparentales parmi les familles nombreuses de la province, en %
Brabant wallon	11,9%	16,8%
Hainaut	10,0%	25,2%
Liège	10,5%	22,5%
Luxembourg	12,7%	14,7%
Namur	11,2%	19,4%
Région wallonne	**10,7%**	**21,6%**
N	**105.553**	**22.832**

Source : Census 2011.
Traitement : CEHD

2. Distribution des familles et enfants de Wallonie selon leur nombre d'enfants

Selon les données de l'Agence fédérale pour les allocations familiales de 2016, sur les 554.568 familles de Wallonie bénéficiant d'allocations, 81.808 ont au moins trois enfants. Ces grands noyaux familiaux représentent donc 14,8% de l'ensemble des noyaux familiaux. Si l'on s'intéresse aux chiffres du point de vue des enfants, presqu'un tiers de ceux-ci vivent dans une famille de trois enfants ou plus. En tout, ils représentent 29,2% des enfants, c'est-à-dire 273.199 enfants sur un total de 935.155.

Parmi les enfants vivant dans un grand noyau familial, un peu plus des deux tiers (67,5%) vivent dans une famille de trois enfants tandis qu'un sur dix vit dans une famille de cinq enfants ou plus (9,9%). Cette différence s'accentue lorsqu'on regarde la distribution des familles : les trois quarts des grands noyaux familiaux contiennent 3 enfants (75,0%) tandis que ceux de 5 enfants et plus représentent 6,1% de ces grands noyaux. Les grands noyaux familiaux comportent en moyenne 3,34 enfants.

Graphique 1 - Répartition des familles allocataires selon leur nombre d'enfants

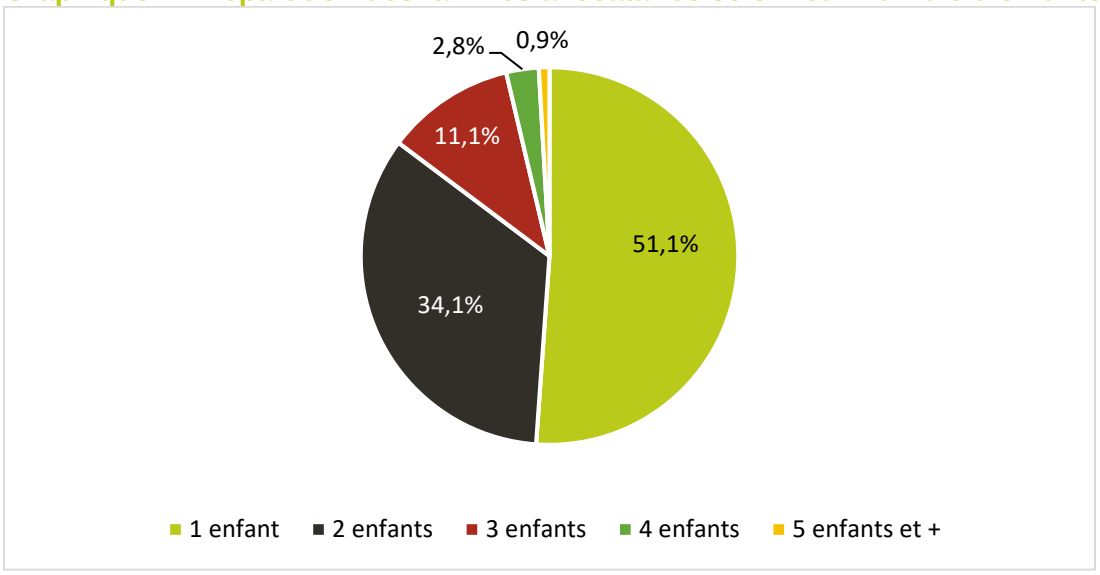

Source : FamiStat 2016-1.
Traitement : CEHD
Nota bene : y compris les enfants bénéficiaires du régime des prestations familiales garanties.

Graphique 2 - Répartition des enfants bénéficiaires selon le nombre d'enfants de leur famille

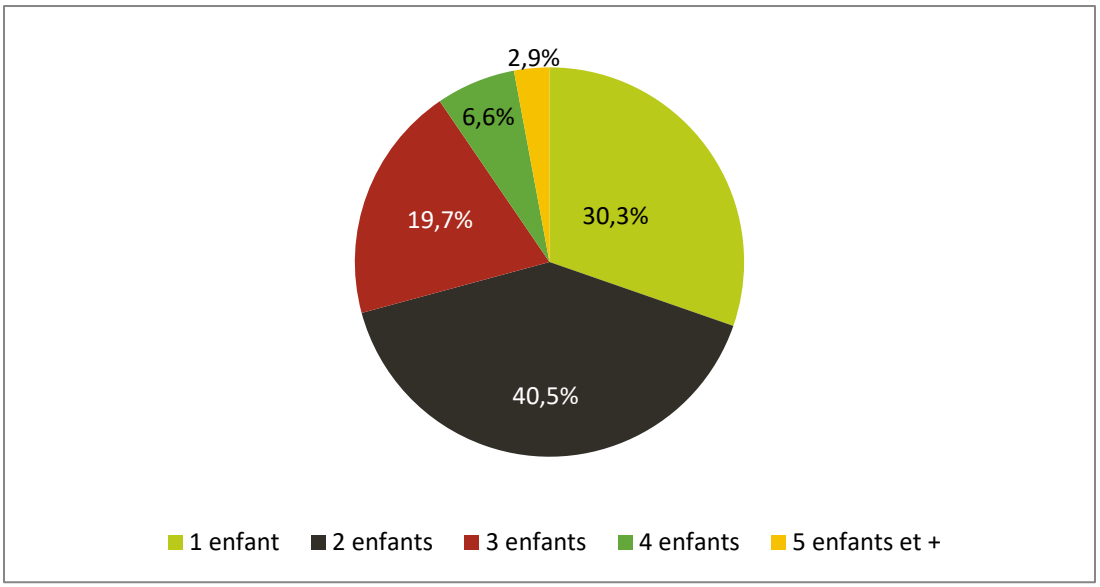

Source : FamiStat 2016-1.
Traitement : CEHD
Nota bene : y compris les enfants bénéficiaires du régime des prestations familiales garanties.

3. Profil des enfants bénéficiaires d'allocations familiales de Wallonie

Les données FAMIFED permettent également de calculer les nombres d'enfants bénéficiaires en fonction de la situation socio-professionnelle de leur attributaire[6] et en fonction du montant que sa famille perçoit pour lui-même (taux ordinaire, taux majoré, supplément pour famille monoparentale, supplément en cas d'handicap et allocation pour enfant orphelin).

Parmi les enfants vivant en grands noyaux familiaux, 11,6% touchent le supplément social pour famille monoparentale et 18,2% touchent un taux majoré car leur attributaire est chômeur, pensionné, invalide ou en incapacité de travail depuis plus de 6 mois et que le ménage dispose de revenus mensuels inférieurs à un certain plafond[7].

En outre, les enfants recevant l'allocation pour orphelin (primant sur le supplément pour famille monoparentale)[8] représentent 2,4% des enfants appartenant à un petit noyau familiale (avec un ou deux enfants) contre 1,2% des enfants appartenant à un grand noyau familial.

En comparaison, 14,9% des enfants des petits noyaux appartiennent à une famille bénéficiant du supplément pour famille monoparentale et 12,9% à une famille bénéficiaire d'un taux majoré. Selon les données de l'Agence fédérale pour les allocations familiales, la proportion des enfants bénéficiant du supplément pour famille monoparentale est inférieure parmi les grands noyaux (3,3% de moins par rapport aux enfants de petits noyaux) tandis que la proportion des enfants bénéficiant d'un taux majoré est significativement supérieure au sein des grands noyaux (5,4% de plus).

La proportion des enfants bénéficiaires des prestations familiales garanties (familles exclues du régime général d'allocation familiale et dont les revenus mensuels ne dépassent pas le plafond en vigueur) est également supérieure au sein des grands noyaux (1,9%) par rapport aux familles à petit noyaux (0,6%).

Il faut noter encore que parmi l'ensemble des enfants, un peu plus de 2% touchent un supplément pour handicap. Cette proportion n'est malheureusement pas calculable selon le nombre d'enfants dans le noyau familial.

[6] La personne qui ouvre le droit aux allocations familiales

[7] Plafonds en vigueur en 2016 : 2.462,77 si l'attributaire vit en couple et 2.385,18 si l'attributaire vit seul avec l'enfant.

[8] Un enfant est considéré comme orphelin s'il a perdu au moins un de ses parents. L'allocation pour orphelin est une allocation forfaitaire, prioritaire sur tout autre droit, dont bénéficient les enfants orphelins pour lesquels le parent survivant n'est pas remarié ou réétabli en ménage. Dans le cas contraire, l'enfant reçoit les montants ordinaires.

Tableau 11 - Répartition du taux d'allocation familial selon le nombre d'enfants dans leur famille

Taux des allocations familiales	1 ou 2 enfants	3 enfants et plus	Total
Taux ordinaire	84,1%	78,7%	82,5%
avec supplément pour famille monoparentale	*6,9%*	*4,6%*	6,3%
Taux majoré	12,9%	18,2%	14,4%
avec supplément pour famille monoparentale	*7,6%*	*6,3%*	7,2%
Prestation familiale garantie	0,6%	1,9%	1,0%
avec supplément pour famille monoparentale	*0,3%*	*0,7%*	0,4%
Allocation pour enfant orphelin	2,4%	1,2%	2,1%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	**661.956**	**273.199**	**935.155**

Source : FamiStat 2016-1.
Traitement : CEHD

Le graphique ci-dessous montre les différents taux perçus pour chaque nombre d'enfants par famille. A partir de deux enfants, plus les familles sont nombreuses, plus les proportions d'enfants bénéficiant de taux majorés ou des prestations familiales garanties augmentent.

Graphique 3 - Répartition du taux d'allocation familial selon le nombre d'enfants dans leur famille

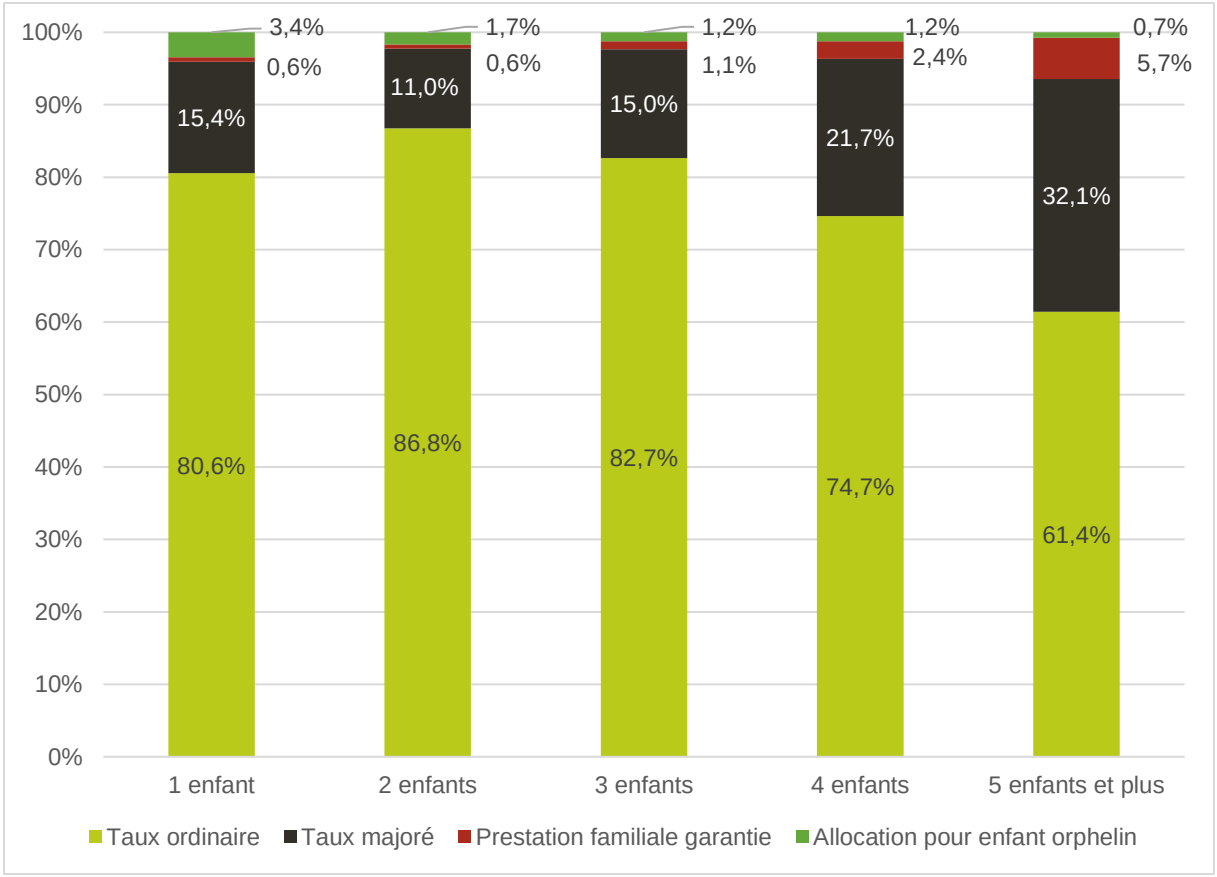

Source : FamiStat 2016-1.
Traitement : CEHD
Nota bene : y compris les enfants bénéficiaires du régime des prestations familiales garanties.

Tableau 12 – Répartition des enfants bénéficiaires d'allocations familiales selon le taux des allocations familiales perçu et le nombre d'enfants dans leur famille

Taux des allocations familiales	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et plus	Total
Taux ordinaire	80,6%	86,8%	82,7%	74,7%	61,4%	82,5%
avec supplément pour famille monoparentale	*9,0%*	*5,4%*	*4,7%*	*4,5%*	*4,4%*	*6,3%*
Taux majoré	15,4%	11,0%	15,0%	21,7%	32,1%	14,4%
avec supplément pour famille monoparentale	*9,9%*	*5,9%*	*6,1%*	*6,7%*	*6,9%*	*7,2%*
Prestation familiale garantie	0,6%	0,6%	1,1%	2,4%	5,7%	1,0%
avec supplément pour famille monoparentale	*0,4%*	*0,3%*	*0,5%*	*0,8%*	*1,6%*	*0,4%*
Allocation pour enfant orphelin	3,4%	1,7%	1,2%	1,2%	0,7%	2,1%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	**283.564**	**378.392**	**184.062**	**61.744**	**27.393**	**935.155**

Source : FamiStat 2016-1.
Traitement : CEHD

Par rapport aux enfants des petits noyaux familiaux, ceux des familles nombreuses ont plus tendance à avoir un attributaire au chômage (16,3% contre 12,4%), en invalidité (11,1% contre 9,3%) ou à faire partie du régime des prestations familiales garanties (1,9% contre 0,6%). Ils ont au contraire des attributaires moins souvent travailleurs ou pensionnés, et ils se trouvent moins souvent dans les conditions pour recevoir les allocations pour enfants orphelins.

Les enfants bénéficiant du supplément pour famille monoparentale ont des attributaires nettement plus touchés par le chômage et l'invalidité que les autres : parmi ceux en familles nombreuses, ils sont 30,3% à avoir un attributaire qui travaille (et 37,5% parmi les enfants de familles d'un ou deux enfants), alors que pour les autres enfants, ce pourcentage est de 73,8% (grands noyaux) et 78,6% (petits noyaux).

De plus, 5,8% des enfants en famille nombreuse bénéficiant du supplément pour famille monoparentale sont dans le régime des prestations familiales garanties, ce pourcentage est significativement plus élevé que pour les autres types de famille.

Tableau 13 – Répartition des enfants bénéficiaires selon leur type de famille et le statut socio-professionnel de leur attributaire

Situation socio-professionnelle de l'attributaire	Tous les enfants	Trois enfants et plus			Un ou deux enfants		
		Ensemble (3 enfants et +)	Supplément famille monoparentale	Sans le supplément	Ensemble (1 ou 2 enfants)	Supplément famille monoparentale	Sans le supplément
Prestations de travail	71,4%	68,8%	30,3%	73,8%	72,5%	37,5%	78,6%
Chômeurs	13,5%	16,3%	35,1%	13,8%	12,4%	33,3%	8,8%
Invalides	9,8%	11,1%	28,0%	8,9%	9,3%	24,8%	6,6%
Pensionnés	1,2%	0,6%	0,8%	0,5%	1,4%	1,5%	1,4%
Orphelins	3,1%	1,4%	0,1%	1,6%	3,8%	0,5%	4,3%
Prestations familiales garanties	1,0%	1,9%	5,8%	1,3%	0,6%	2,3%	0,3%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	**935.155**	**273.199**	**31.786**	**241.413**	**661.956**	**98.615**	**563.341**

Source : FamiStat 2016-1.
Traitement : CEHD

Section 3 – Analyse statistique

Cette section analyse les données provenant des quatre enquêtes. Les familles nombreuses y sont comparées aux autres types de ménage (voir encadré 3) à l'aide de nombreux indicateurs décrivant leur logement et les divers coûts qui lui sont liés. Pour chaque variable, les tableaux de données brutes sont publiés en parallèle des représentations graphiques et d'une description relevant les particularités.

Comme le montre les graphiques 5, 12 et 18, les évolutions temporaires des données SILC entre les années 2012, 2013 et 2014 ne sont pas suffisantes pour permettre des conclusions statistiquement justifiées. De ce fait, les données SILC sont analysées pour les trois années consécutives pour quelques attributs seulement : type de logement, statut d'occupation du logement et degré d'urbanisation.

1. Logement

1.1. Type du logement

Dans l'ensemble, les ménages wallons habitent très majoritairement dans une maison. Selon les données EQH, moins de 18% des ménages occupent un appartement (que ce soit dans un immeuble d'appartements ou dans un bâtiment divisé en plusieurs unités de logements). À titre de comparaison, en 2015, 14% du parc de logements se trouvaient dans des « buildings et immeubles à appartements »[9].

[9] Selon la statistique cadastrale de 2015, basée sur les données du Cadastre du SPF Finances.

Tableau 14 - Répartition du type du logement selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Maison 4 façades	34,8%	**31,0%**	13,2%*	34,4%	**39,2%**	18,9%	47,8%	**35,1%**
Maison 3 façades	22,9%	**36,5%**	36,8%*	35,6%	**24,3%**	18,6%	24,0%	**21,9%**
Maison 2 façades	22,8%	**25,0%**	36,3%*	23,1%	**23,9%**	27,4%	21,7%	**22,7%**
Dans un immeuble d'appartements, dans un bâtiment divisé en plusieurs unités de logements	17,8%	**6,2%***	13,7%*	5,6%*	**11,2%**	32,1%	5,2%	**18,6%**
Autre	1,7%	**1,3***	0,0%*	1,3%*	**1,4%***	3,0%*	1,3%*	**1,7%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	6.017	**385**	36	297	**1.537**	323	1.011	**5.631**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30

Graphique 4 - Répartition de type du logement selon le type de ménage

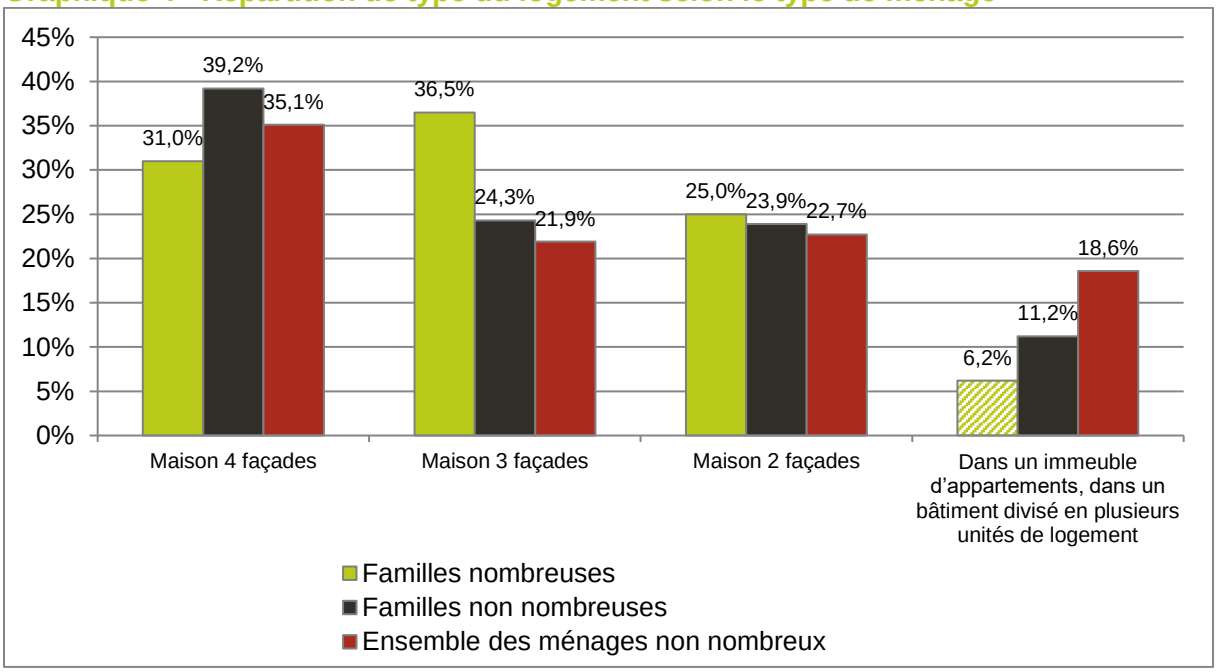

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Les familles nombreuses sont plus fortement représentées dans les maisons (92,5%) que les familles non nombreuses (autour de 80%). Concernant les familles avec un ou deux enfants, leur proportion dans les maisons (87,4%) est proche de celle des familles nombreuses, mais néanmoins un peu inférieure à elle.

La proportion des familles nombreuses qui vivent dans les maisons 4 façades est significativement plus faible que celle des autres types de familles. Plus de 60% des familles nombreuses habitent dans les maisons 2 ou 3 façades. Il y a plus de familles nombreuses habitant dans les maisons 3 façades que dans les autres types de maisons. Cette proportion (de 36,5%) est plus élevée pour les familles nombreuses par comparaison avec tous les autres types de ménages. Le petit sous-échantillon des familles nombreuses monoparentales suggère qu'elles sont surreprésentées dans les maisons 2 et 3 façades par comparaison avec les familles non nombreuses monoparentales. La proportion des familles habitant dans un appartement est minimale pour les familles nombreuses (6,2%) par comparaison avec les autres types de ménages. Cette proportion est plus élevée pour les familles nombreuses monoparentales (mais le faible effectif ne permette pas d'en faire une affirmation justifiée) et moins élevée pour les familles nombreuses avec deux parents.

Selon l'enquête SILC, au cours des années 2012 à 2014, l'évolution de la proportion de familles – qu'elles soient nombreuses ou non – habitant dans un appartement n'apparaît pas de manière claire. Cela est probablement dû au fait qu'il s'agit de données d'enquêtes par sondage. Toutefois, cette proportion est nettement inférieure pour les familles nombreuses quelle que soit l'année.

Graphique 5 - Evolution des répartitions des familles nombreuses et non nombreuses selon le type du logement

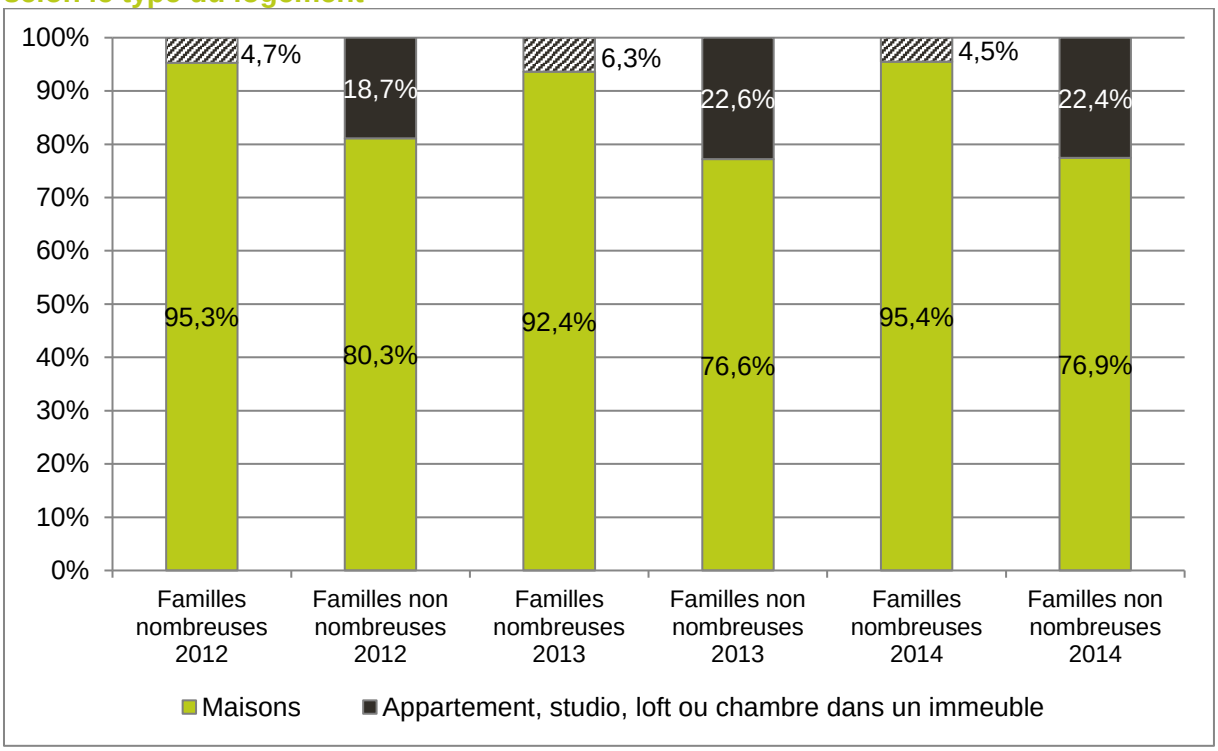

Source : SILC 2012, 2013, 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Le type de logement « autre » est exclu.

1.2. Âge du logement

Selon l'enquête EQH, presque la moitié des familles nombreuses habite dans un logement construit avant 1946. Cette proportion est significativement plus élevée que celle des autres types de famille (où deux sur cinq environ habitent un logement construit avant 1946). La différence entre les familles nombreuses et les familles non nombreuses avec enfants n'est pas significative concernant le parc de logements construits entre 1946 et 1970. Cependant les familles nombreuses habitent plus rarement dans des logements récents (c'est-à-dire construits après 1970) que les familles non nombreuses avec enfants.

De manière générale, les logements anciens disposent de plus larges superficies. Il est donc probable que les familles nombreuses soient contraintes de se tourner vers la partie la plus ancienne du parc pour trouver un logement de taille suffisante à un prix abordable.

Tableau 15 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
1919-1945	18,7%	**22,8%**	-	19,7%	**18,1%**	23,3%	17,9%	**18,3%**
1946-1970	23,6%	**20,5%**	-	21,3%	**21,5%**	25,2%	20,2%	**23,8%**
1971-1990	19,9%	**11,4%**	-	11,2%	**17,3%**	18,6%	16,2%	**20,5%**
1991-2010	15,4%	**18,7%**	-	19,7%	**21,3%**	19,2%	23,3%	**15,2%**
Après 2010	0,5%*	**0,0%***	-	0,0%*	**0,9%***	0,2%*	1,0%*	**0,6%***
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	5.240	**347**	24*	277	**1.378**	254	1.011	**4.892**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 6 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le type de ménage

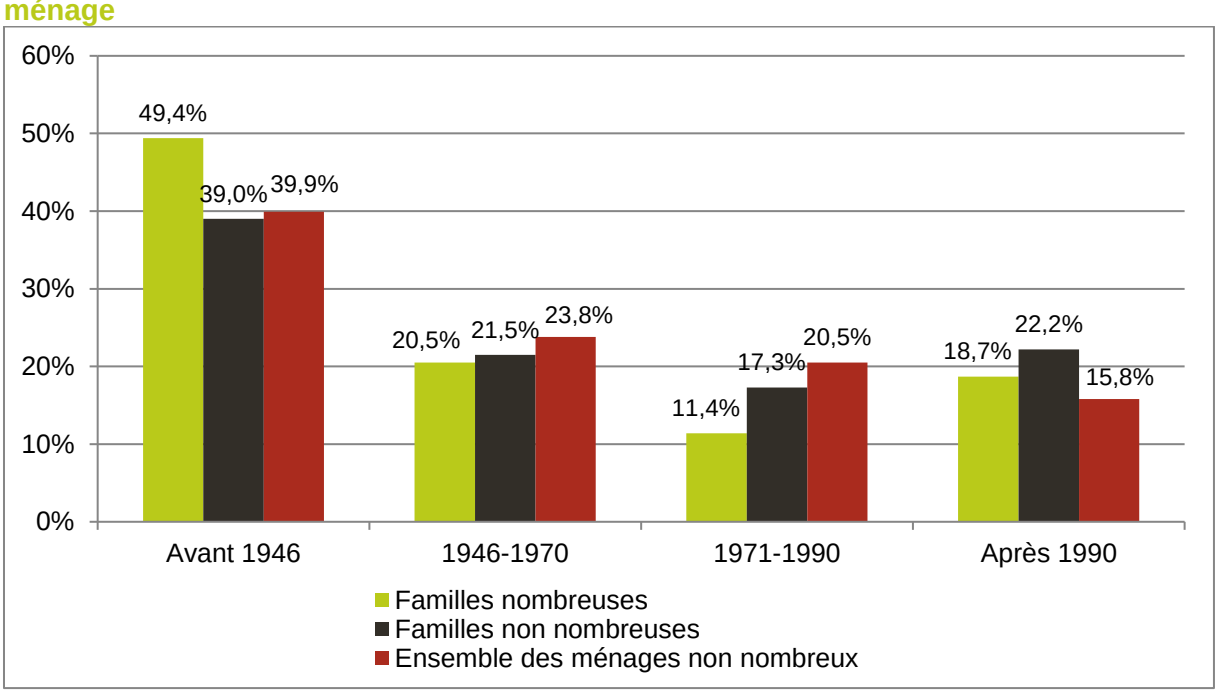

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD

1.3. Nombre de chambres

L'ensemble des familles nombreuses dispose de plus de chambres en moyenne (3,7 chambres) que des autres types de ménages. Pour les familles nombreuses monoparentales, ce chiffre moyen est un peu inférieur (3,3 chambres). Les familles non nombreuses avec enfants disposent presque d'une chambre de moins en moyenne.

Parmi les familles nombreuses, plus de la moitié (54,8%) dispose de quatre chambres ou plus. C'est beaucoup plus que pour les autres types de ménages. Plus d'un tiers de celles-ci vivent quant à elles dans un logement avec trois chambres. Néanmoins, 8% des familles nombreuses ont seulement deux chambres. Cette proportion semble être plus élevée pour les familles nombreuses monoparentales. En outre, près d'1% des familles nombreuses vit dans un logement sans chambres ou avec une seule chambre.

Le fait que les familles nombreuses ont, en moyenne, un nombre plus élevé de chambres doit toutefois être mis en relation avec l'estimation du peuplement de ces chambres. Toujours selon les données de l'EQH, l'indicateur de peuplement du logement[10], révèle que 25,5% des logements des familles nombreuses manquent au minimum d'une chambre. Ce pourcentage est nettement inférieur pour les familles non nombreuses avec enfants (de 7%) ainsi que pour l'ensemble des familles non nombreuses (de 4,6%).

[10] Le nombre nécessaire de chambres pour chaque ménage a été estimé par le CEHD basé sur la combinaison de l'âge des membres du ménage (pour déterminer les adultes, les enfants et les adolescents), de statut familial des adultes (en couple ou non), et du sexe des enfants et adolescents. L'indicateur de peuplement ne prend pas en compte l'habitabilité des chambres ainsi que les normes du Code wallon du logement et de l'habitat durable concernant l'éclairage naturel des chambres et la suffisance de leurs tailles.

Tableau 16 - Répartition du nombre de chambre selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Pas de chambre	1,3%	**0,3%***	3,1%*	0,0%*	**0,0%***	0,2%*	0,0%*	**1,4%**
Une chambre	11,4%	**0,6%***	0,0%*	0,4%*	**2,2%**	6,2%*	1,0%*	**12,1%**
Deux chambres	31,8%	**8,0%**	19,2%*	8,0%*	**28,6%**	47,1%	23,6%	**33,4%**
Trois chambres	36,1%	**36,3%**	43,2%*	35,9%	**46,5%**	35,1%	50,1%	**36,1%**
Quatre chambres	15,1%	**37,2%**	18,4%*	38,0%	**18,5%**	8,6%*	20,2%	**13,6%**
Cinq chambres ou plus	4,3%	**17,6%**	16,1%*	17,7%	**4,2%**	2,8%*	5,1%	**3,4%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Nombre de chambres moyen	2,7	**3,7**	3,3	3,7	**2,9**	2,5	3,1	**2,6**
N	6.018	**385**	36	297	**1.537**	323	1.089	**5.632**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD

Graphique 7 - Répartition du nombre de chambres selon le type de ménage

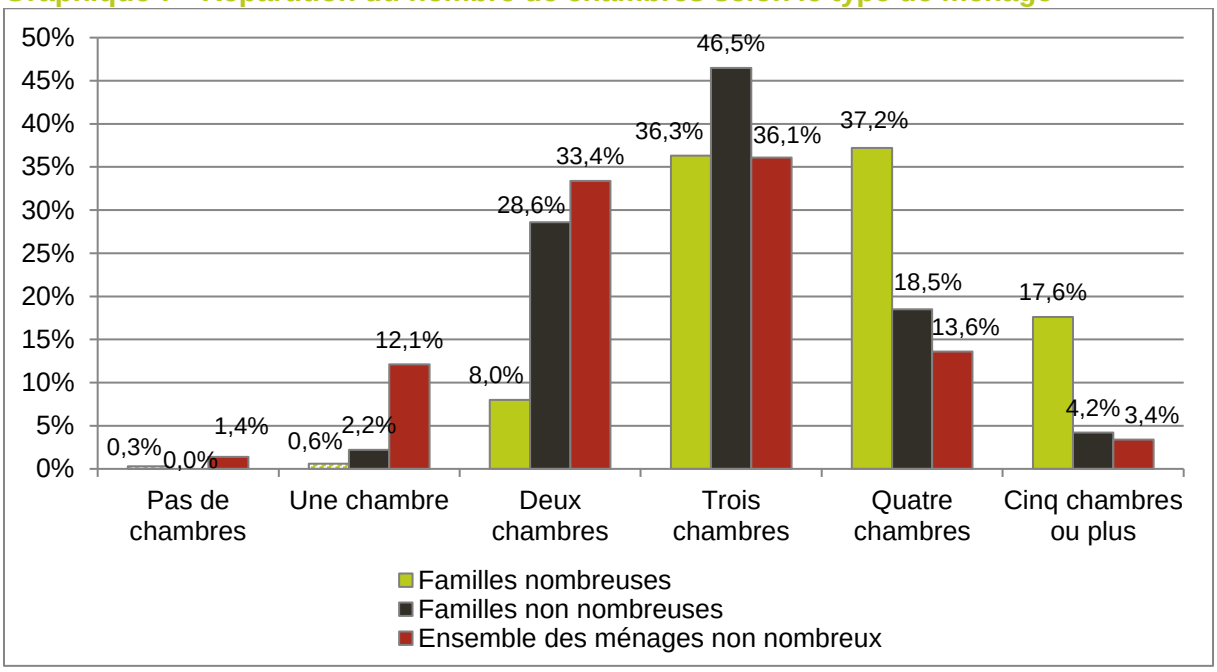

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

1.4. Superficie habitable

La superficie habitable des familles nombreuses est plus élevée par comparaisons avec les autres types de ménages (en moyenne, 121,5 m² pour l'ensemble des familles nombreuses et 123,5 m² pour les familles nombreuses avec deux parents). Ce chiffre est à rapprocher avec leur occupation de logements plus anciens. Les familles nombreuses monoparentales disposent d'une superficie plus petite, de 108,3 m², mais cela est significativement supérieur par rapport aux familles non nombreuses monoparentales (avec 92,5 m² en moyenne). Presque 70% des familles nombreuses disposent d'un logement de plus de 100 m² (contre un peu plus de la moitié pour les familles non nombreuses).

Tableau 17 - Répartition de la superficie habitable du logement selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Entre 1 et 40 m²	3,3%	**0,3%***	3,1%*	0,0%*	**0,3%***	1,8%*	0,1%*	3,5%
Entre 41 et 70 m²	16,9%	**6,0%***	10,0%*	4,7%*	**10,2%**	24,7%	6,7%	17,7%
Entre 71 et 100 m²	34,8%	**25,1%**	17,3%*	26,2%	**33,4%**	38,9%	31,2%	35,5%
Entre 101 et 150 m²	35,7%	**48,7%**	55,1%*	48,3%	**43,9%**	28,6%	48,3%	34,8%
Entre 151 et 200 m²	7,6%	**16,4%**	12,0%*	17,3%	**10,2%**	5,6%*	11,4%	7,0%
Plus de 200 m²	1,7%	**3,5%***	2,5%*	3,5%*	**2,0%**	0,4%*	2,3%*	1,5%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Superficie, en m²	100,6	**121,5**	108,3	123,5	**110,4**	92,5	115,0	99,2
N	6.018	**385**	36	297	**1.537**	323	1.089	**5.632**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 8 - Répartition de la superficie de logement selon le type de ménage

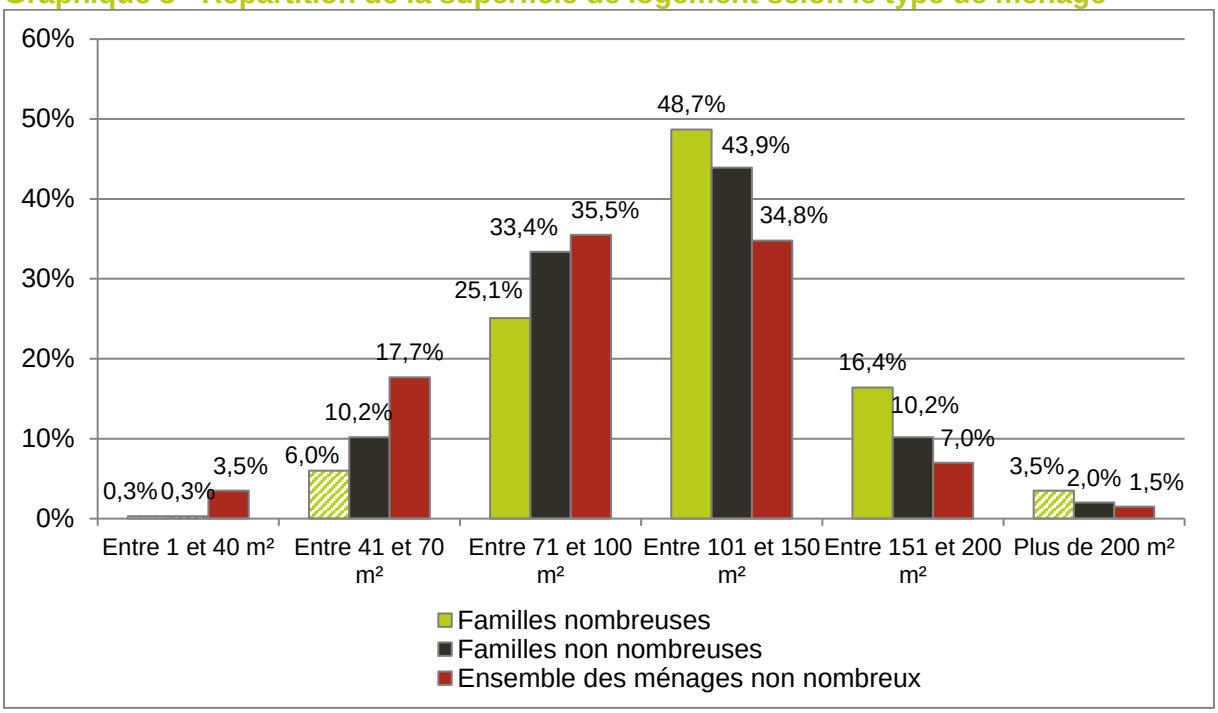

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

1.5. Sanitaires

Selon SILC 2014, près d'1% des familles nombreuses ne dispose pas de salle de bain. C'est similaire à l'ensemble des ménages ainsi qu'à l'ensemble des ménages non nombreux. Cependant, selon cette source qui est - pour rappel - un sondage par enquête, aucune famille non nombreuse avec enfants est sans salle de bain. Au sein des familles nombreuses, 17,8% disposent de deux salles de bain ou plus. Ce pourcentage est le plus élevé parmi les différents types de ménages.

Tableau 18 - Répartition du nombre de salles de bain avec baignoire et/ou douche selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Pas de salle de bain	1,2%*	**0,8%***	1,3%*	0,7%*	**0,0%***	0,0%*	0,0%*	1,2%*
1	90,2%	**81,4%**	83,6%	80,7%	**89,5%**	91,6%	88,2%	91,2%
2 ou plus	8,6%	**17,8%**	15,1%*	18,6%	**10,5%**	8,4%*	11,8%	7,6%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	1.886	**169**	44	122	**524**	193	331	**1.711**

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 9 - Répartition du nombre de salles de bain avec baignoire et/ou douche selon le type de ménage

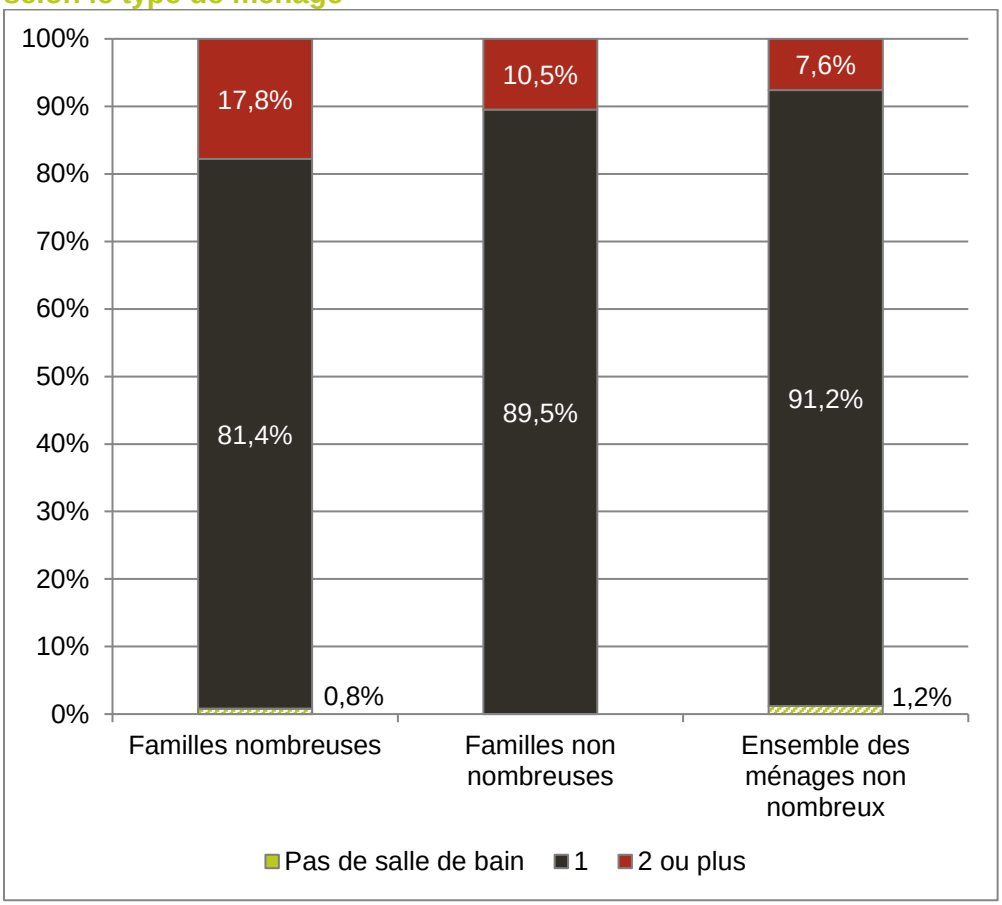

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

La proportion de familles à ne pas disposer de toilette intérieure avec chasse d'eau est plus importante parmi les familles nombreuses que parmi les familles non nombreuses (avec respectivement 4,0% et 2,3%). Plus d'un tiers des familles nombreuses (36%) disposent de deux toilettes ou plus.

Tableau 19 - Répartition du nombre de toilettes intérieures avec chasse d'eau selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Pas de toilette	5,4%	**4,0%***	6,6%*	3,3%*	**2,3%***	2,1%*	2,5%*	5,5%
1	69,3%	**60,0%**	60,0%*	59,2%	**65,2%**	76,7%	58,3%	70,4%
2 ou plus	25,3%	**36,0%**	33,4%*	37,5%	**32,5%**	21,2%	39,2%	24,1%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	1.886	**169**	44	122	**524**	193	331	**1.711**

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 10 - Répartition du nombre de toilettes intérieures avec chasse d'eau selon le type de ménage

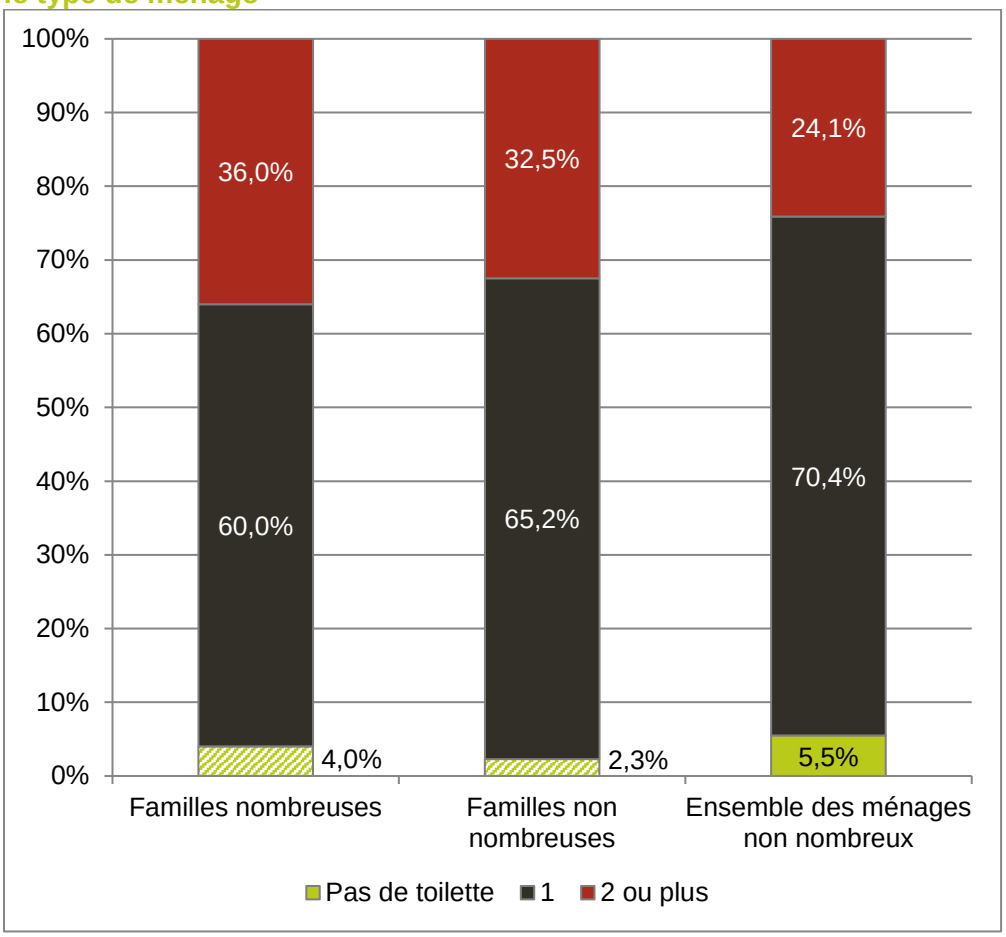

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

1.6. Statut d'occupation

Selon l'enquête EQH, la proportion des propriétaires au sein des familles nombreuses (69,6%) est plus large que celle au sein de l'ensemble des ménages ou de l'ensemble des ménages non nombreux. Néanmoins, la proportion des propriétaires est plus large parmi les familles non nombreuses avec enfants (70,8%) et encore plus importante pour le sous-groupe des familles non nombreuses avec deux parents (81,5%). Parmi les familles nombreuses, il y a également moins de locataires du secteur privé (18,6%) et plus de locataires du secteur social ou public (11,8%) que dans les autres types de ménages. Néanmoins, ces chiffres moyens cachent quelques nuances. En particulier, les familles nombreuses monoparentales semblent se trouver majoritairement dans le parc locatif privé (mais l'effectif est trop faible pour en faire une affirmation). Une part importante des familles non nombreuses monoparentales (17,6%) sont aussi locataires sociaux ou publics.

Tableau 20 - Répartition du statut d'occupation du logement selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Propriétaires complets	28,7%	**16,7%**	10,2%*	16,5%	**20,3%**	11,6%	23,0%	29,5%
Propriétaires accédant	37,9%	**52,9%**	12,8%*	60,6%	**50,5%**	24,7%	58,5%	36,9%
Locataires privés	25,4%	**18,6%**	71,3%*	11,7%	**21,9%**	46,1%	14,7%	25,9%
Locataires sociaux ou publics	8,0%	**11,8%**	5,7%*	11,2%	**7,3%**	17,6%	3,8%	7,7%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0 %**
N	6.004	**383**	36	296	**1.535**	322	1.087	**5.620**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 11 - Répartition du statut d'occupation du logement selon le type de ménage

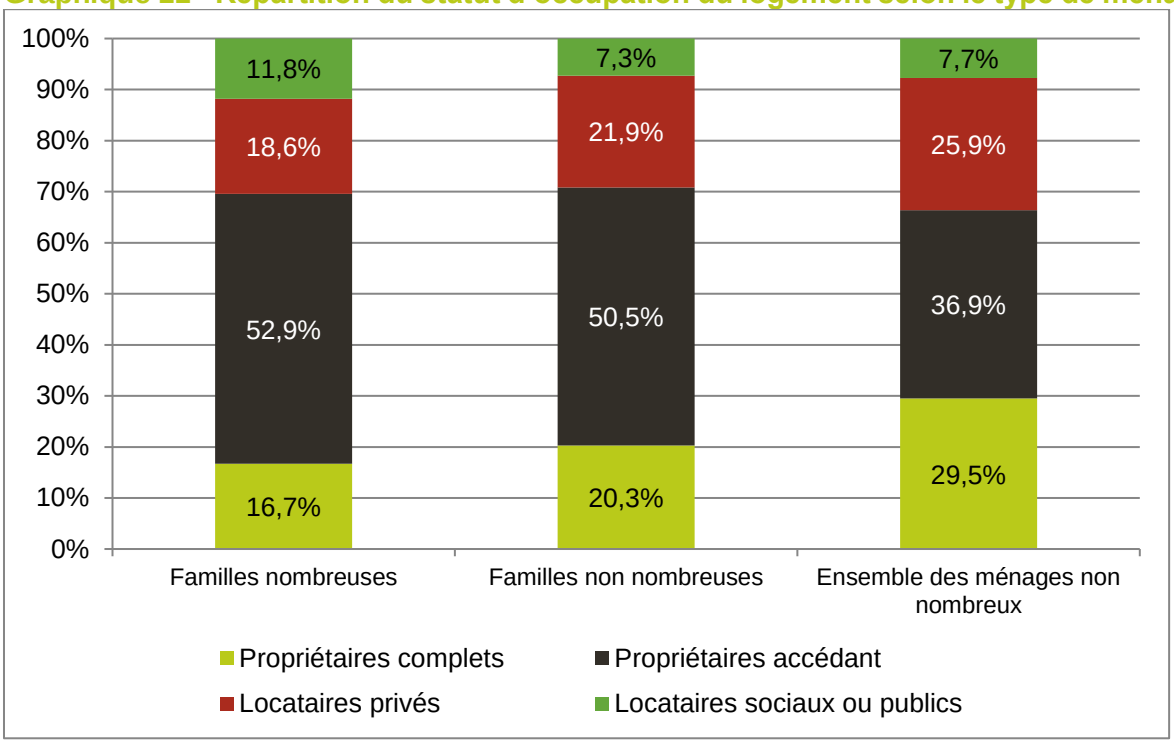

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD

Selon l'enquête SILC, au cours des années 2012 à 2014, la part des locataires au sein des familles nombreuses tend à augmenter, cependant la taille des échantillons (de 156 à 172 observations) n'est pas assez large pour une nette conclusion.

Graphique 12 - Evolution des répartitions du statut d'occupation du logement selon le type de ménage

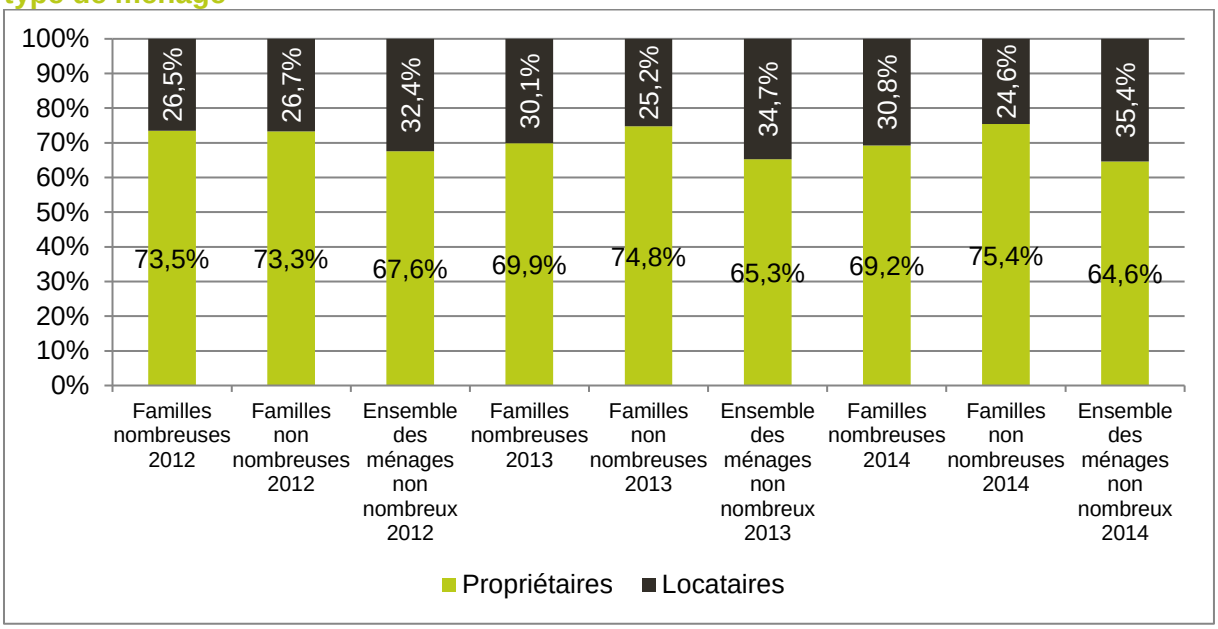

Source : SILC 2012, 2013, 2014.
Traitement : CEHD

1.7. Candidats-locataires de la SWL

Selon les données de la Société Wallonne du Logement (SWL), au 1 janvier 2017, 13,5% des ménages candidats-locataires ont trois enfants ou plus. Parmi ces 5.346 ménages, 99,1% ont répondu « pour » à une maison. Concernant la proposition d'un appartement, 58% ont répondu « pour » tandis que 42% « contre ». Plus d'un tiers de ces ménages voudraient avoir un jardin (39%).

La répartition du premier choix de localisation par province des ménages candidats-locataires d'au moins trois enfants correspond à la répartition de ces ménages par province pour les provinces du Hainaut, de Liège, du Luxembourg et de Namur. Le Brabant wallon est quant à lui beaucoup plus demandé que les autres provinces wallonnes : il contient 7,8% des candidats mais est le premier choix de localisation pour 15% d'entre eux. Par exemple, deux tiers des candidats de la base de données du SLW qui habitent actuellement dans la région de Bruxelles-Capitale, souhaitent trouver un logement social ou public en Brabant wallon.

Tableau 21 - Répartition des candidats-locataires de la SWL par province/région actuel et par premier choix de province

	Province actuelle du candidat	Premier choix de localisation du candidat
Brabant wallon	7,8%	15,0%
Hainaut	29,1%	29,1%
Liège	43,7%	43,3%
Luxembourg	4,6%	4,5%
Namur	7,4%	8,1%
Bruxelles	6,2%	-
Flandre	1,0%	-
À l'étranger	0,2%	-
Total	**100,0%**	**100,0%**

Source : SLW 2017
Traitement : CEHD

1.8. Qualité du logement

Selon l'enquête SILC 2014, les proportions de familles nombreuses rencontrant des problèmes dans leur logement sont souvent plus élevées que celles des familles non nombreuses avec enfants. En particulier, le logement de plus d'un cinquième des familles nombreuses présente des murs ou sols humides et 22,4% de ces logements manquent de place. Seules les caractéristiques « trop sombre » et « trop de bruit » impactent moins les familles nombreuses.

Graphique 13 - Proportions des familles nombreuses et non nombreuses ayant les problèmes dans leur logement

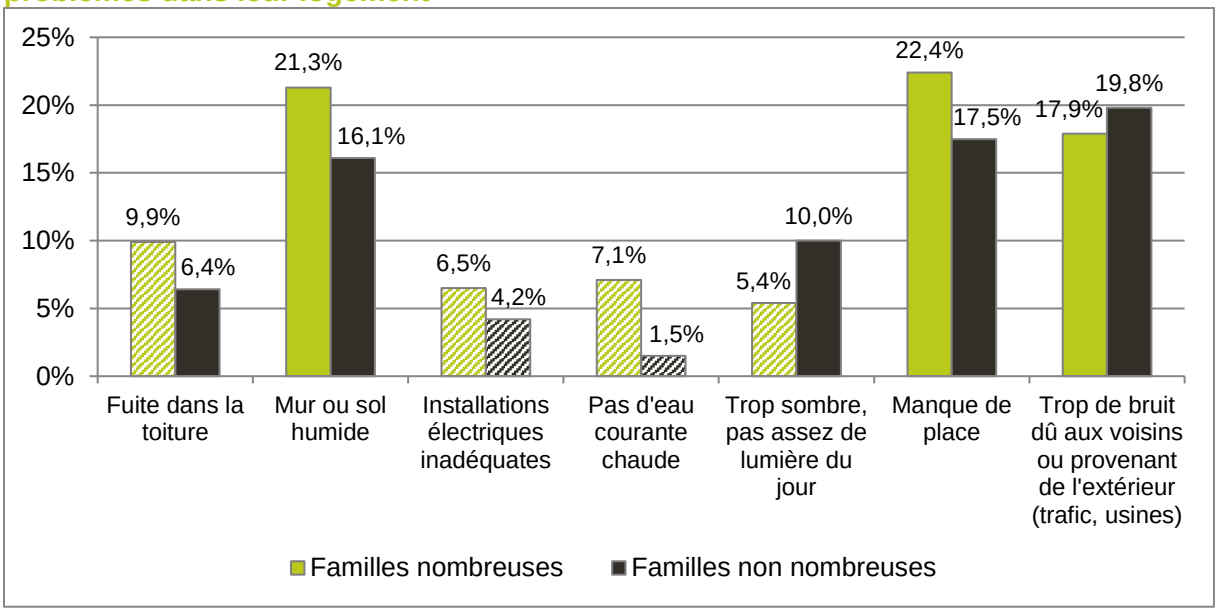

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

L'indice de salubrité et l'indice de qualité sont estimés sur la base de l'enquête EQH[11]. L'indice de salubrité prend en compte les critères de salubrité sous deux angles : celui du bâtiment dans lequel est situé le logement (stabilité de la charpente, état global de la toiture, état global des murs extérieurs, stabilité du plancher) et celui du logement lui-même (présence d'éclairage naturel, absence d'humidité, présence d'une ventilation dans la cuisine et dans la salle de bain, validité de l'installation électrique). Alors que les distributions des indices de salubrité « mauvais ou très mauvais », sont similaires pour les familles nombreuses et les familles non nombreuses avec enfants, la proportion de familles ayant l'indice de salubrité « moyen » est largement plus élevée au sein des familles nombreuses tandis que les familles non nombreuses sont proportionnellement plus à bénéficier de l'indice de salubrité « bon ou très bon ».

Graphique 14 - Répartition des classes de l'indice de salubrité bâtiment et logement selon le type de famille

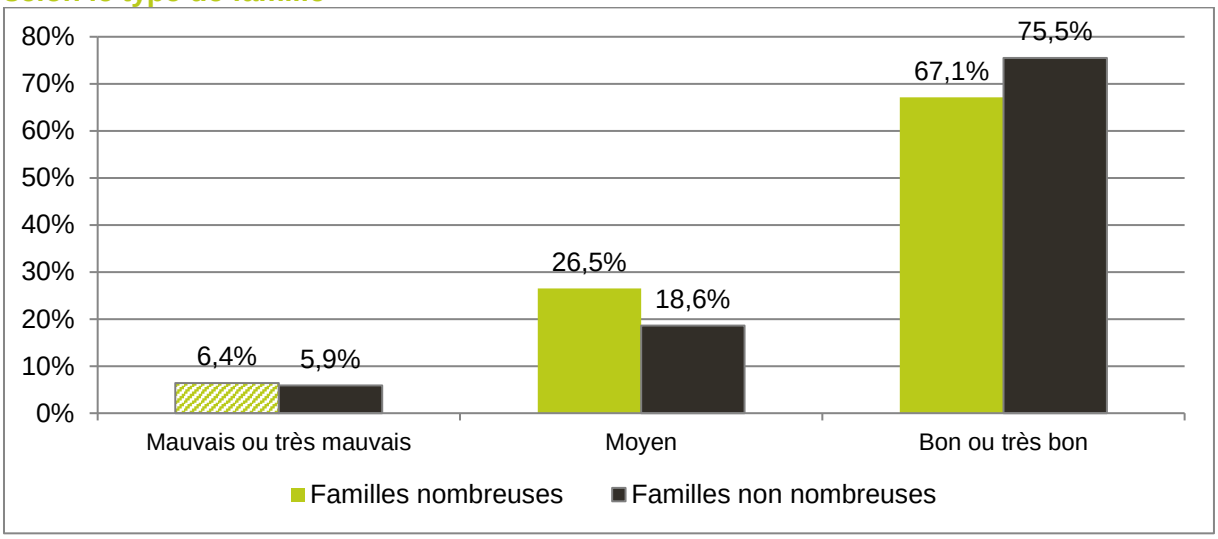

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

L'indice de qualité quant à lui prend en compte non seulement l'indice de salubrité, mais également l'équipement thermique du logement (isolation de la toiture, des murs et des baies extérieures, type de chauffage central) et l'absence de nuisances en termes de bruits et d'environnement. La distribution des classes de cet indice ressemble à celle de l'indice de salubrité : la proportion de logement ayant la qualité « moyenne » des familles nombreuses dépasse un peu celle des familles non nombreuses avec enfants. Cependant, les familles nombreuses habitent significativement plus souvent dans un logement dont l'indice de qualité est « mauvais ou très mauvais » et moins souvent dans un logement avec un indice « bon ou très bon ».

[11] Voir Cassilde, S. (2014), *Enquêtes sur la qualité de l'habitat – Evolution des indices de salubrité et de qualité entre 2006 et 2012*, Centre d'Etudes en Habitat Durable, Cahier d'Etudes et de Recherches / 2014-02, Charleroi, 48 pages

Graphique 15 - Répartition des classes de l'indice de qualité bâtiment et logement selon le type de famille

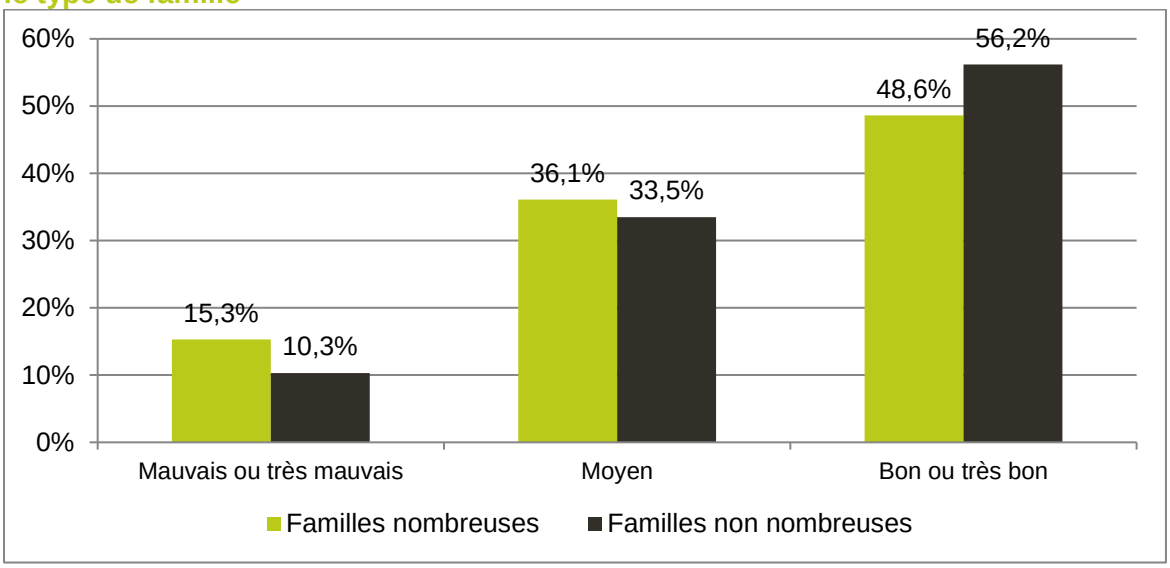

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

1.9. Equipement du logement

Pour mesurer quelques éléments d'équipement du logement, les taux de présence de machine à laver, d'ordinateur personnel et de TV issus de l'enquête ECR 2015 sont utilisés. Par rapport à ces équipements, les ménages avec 3 enfants ou plus se trouvent en situation comparable, voir meilleure par comparaison avec les ménages ayant 1 ou 2 enfants. Ainsi, 98,3% des ménages avec 3 enfants ou plus possèdent une machine à laver, 90,8% un ordinateur personnel et 95% une TV.

Graphique 16 - Taux de présence d'équipement selon le nombre d'enfants dans le ménage

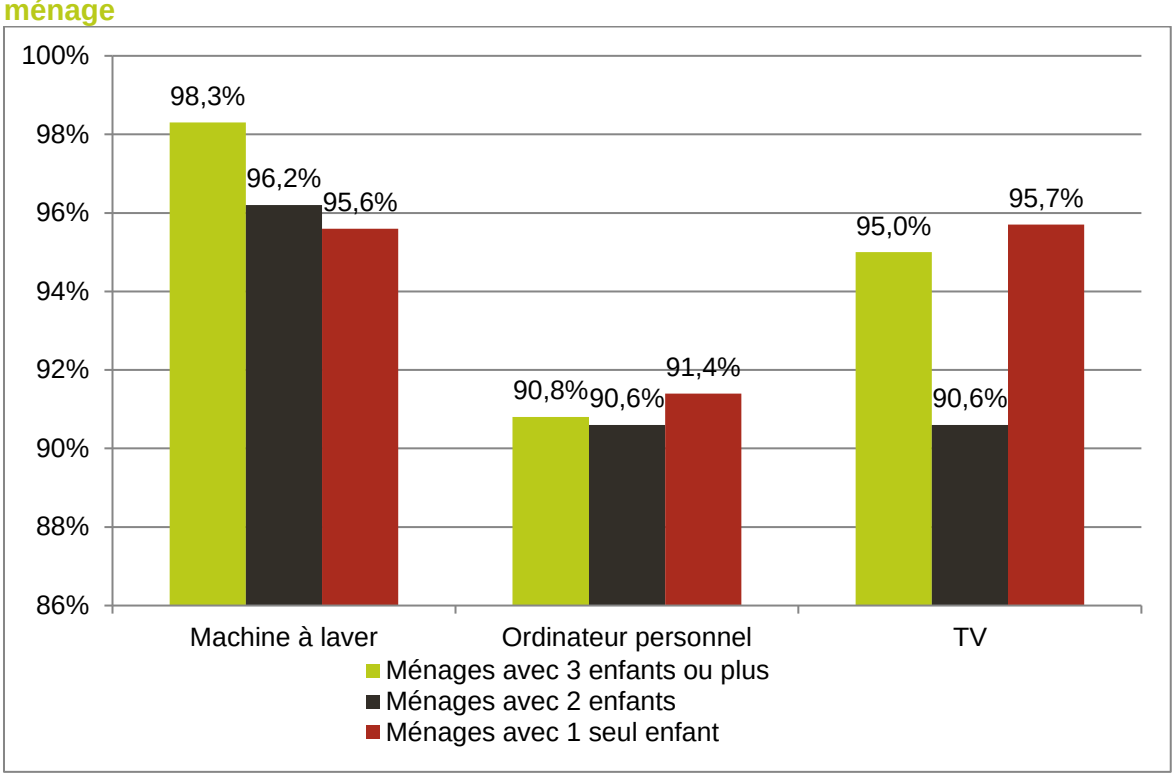

Source : ECR 2015.
Traitement : CEHD

1.10. Degré de satisfaction au sujet du logement

Selon l'enquête SILC 2014, une grande majorité des ménages est satisfaite voir très satisfaite du logement occupé, et ce quel que soit le type de famille. Le pourcentage des ménages insatisfaits est néanmoins plus élevé au sein des familles nombreuses monoparentales (mais l'effectif est petit) et des familles non nombreuses monoparentales. Il s'agit bien ici d'une question de perception par le répondant ; cela ne signifie pas que cela soit le cas réellement.

Tableau 22 - Répartition du degré de satisfaction au sujet de leur logement selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Très insatisfait	2,5%	**1,3%***	0,0%*	1,1%*	**2,5%***	2,0%*	1,1%*	**2,6%**
Insatisfait	4,5%	**6,4%***	17,0%*	4,4%*	**5,6%**	11,1%*	4,4%*	**4,4%**
Satisfait	53,1%	**54,4%**	62,9%*	53,0%	**52,8%**	58,4%	53,0%	**53,0%**
Très satisfait	39,9%	**37,9%**	20,1%*	41,5%	**39,1%**	28,5%	41,5%	**40,0%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	1.903	**172**	33	138	**580**	197	138	1.730

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

2. Environnement

2.1. Type de complexe résidentiel et degré d'urbanisation

La variable suivante est construite sur base de la typologie des « complexes résidentiels urbains » qui distingue plusieurs zones résidentielles sur le territoire belge : les agglomérations, les banlieues et les zones résidentielles de migrants alternants (c'est à dire où une grande partie de la population active travaille dans une autre zone géographique). Les zones géographiques restantes sont agrégées dans la catégorie "hors complexe résidentielle".

Encadré 4 - Les complexes résidentiels urbains en Wallonie

Pour décrire valablement et de manière pertinente la localisation des logements de l'échantillon de l'enquête EQH, il est choisi de recourir à la typologie des « complexes résidentiels urbains » qui a été élaborée par une équipe académique émanant de plusieurs universités belges et qui a déjà fait l'objet de plusieurs utilisations dans des études menées par les instituts publics de recherche régionaux ou fédéraux.

Sur la base des résultats de l'Enquête socio-économique 2001, la Belgique est actuellement divisée en 18 régions urbaines et leurs « ***complexes résidentiels urbains*** ».

La dernière actualisation de cette typologie des espaces infra-régionaux pour la Belgique a été réalisée en 2009 et publiée dans : Van Hecke, E., Halleux, J.-M., Decroly, J.-M. et Mérenne-Schoumaker, B. (2009), *Noyaux d'habitat et régions urbaines dans une Belgique urbanisée*, SPF Economie, DGSIE, Bruxelles, 202 p.

Grâce au recensement de 2001, le territoire a pu être redécoupé entièrement sous l'angle des dynamiques socio-économiques et de la morphologie urbanistique. Tout ce découpage territorial est articulé autour du concept de « *complexe résidentiel urbain* ». Ce dernier se compose d'un emboîtement de différents types d'espaces ayant chacun leurs caractéristiques propres et entretenant entre eux des relations étroites. Comme le résume le schéma ci-dessous, les éléments du « *complexe résidentiel urbain* » sont les suivants : le noyau urbain et les quartiers urbains à construction très dense forment la ville-centre ; la ville centre et sa couronne urbaine constituent le noyau d'habitat (agglomération

morphologique) ; ajusté aux limites institutionnelles communales existantes, le noyau d'habitat devient l'agglomération opérationnelle ; l'ensemble de l'agglomération rejoint par sa banlieue forme la région urbaine ; enfin, la zone résidentielle des migrants alternants constitue avec la région urbaine le « *complexe résidentiel urbain* ».

Structure schématique du « complexe résidentiel urbain »

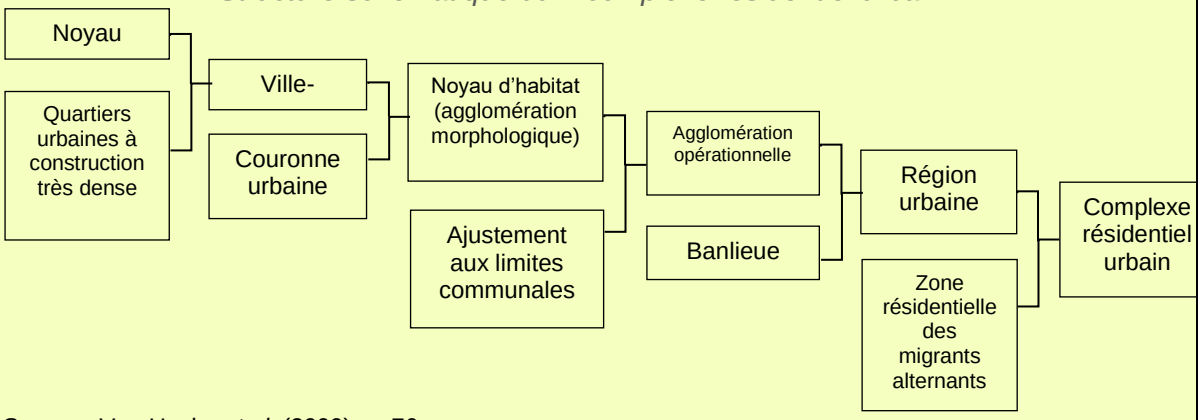

Source : Van Hecke *et al*. (2009), p. 76.
Diagramme : CEHD

De nombreux critères et indicateurs ont été retenus pour définir et opérationnaliser la délimitation du territoire régional en « complexe résidentiel urbain » et ses subdivisions. Au final, il y a sept complexes résidentiels urbains qui visent le territoire de la Wallonie : Bruxelles (en tant que zone spécifique), Charleroi et Liège (appelés « grandes villes ») ainsi que Mons, Namur, Tournai et Verviers (appelés « villes régionales »). Chaque commune wallonne se retrouve dans un complexe résidentiel urbain selon les groupements en agglomérations, en banlieues et en zones résidentielles des migrants alternants (voir l'annexe 1). Les communes qui ne sont pas incluses dans cette hiérarchie territoriale sont considérées comme situées « hors complexes résidentiels urbains » ; elles sont rurales pour l'essentiel.

Selon l'enquête EQH, il y a proportionnellement un peu plus de familles nombreuses dans les zones résidentielles des migrants alternants et dans les zones hors complexes résidentielles. Dans les banlieues, la proportion des familles nombreuses (12,5%) est significativement inférieure par comparaison avec les familles non nombreuses et ses sous-groupes.

Tableau 23 - Répartition des types de complexe résidentiel selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Agglomération	37,1%	**37,7%**	25,4%*	38,5%	**35,4%**	43,3%	32,8%	37,0%
Banlieue	17,2%	**12,5%**	20,9%*	11,9%	**17,8%**	18,1%	18,4%	17,5%
Zone résidentielle des migrants alternants	18,9%	**21,1%**	13,6%*	21,1%	**19,9%**	15,5%	20,1%	18,8%
Zone hors complexe résidentielle	26,8%	**28,7%**	40,1%*	28,5%	**26,9%**	23,1%	28,7%	26,7%
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**
N	6.018	**385**	36	297	**1.537**	323	1.089	**5.632**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 17 - Répartition des types de complexe résidentiel selon le type de ménage

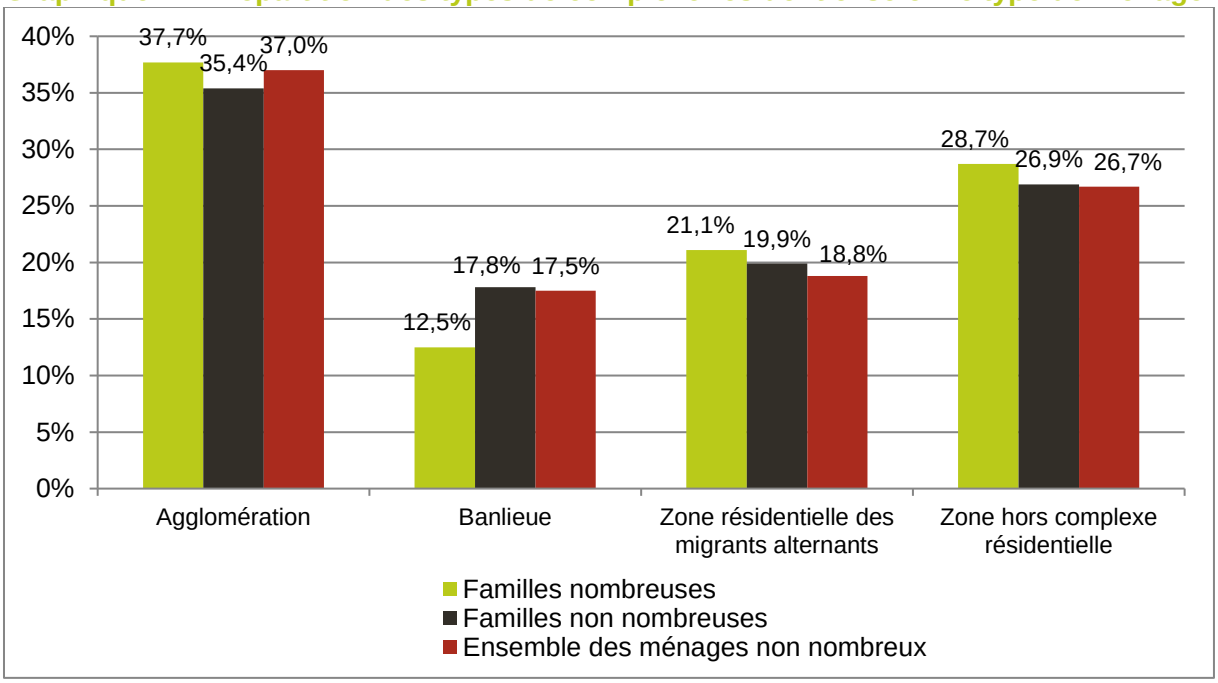

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD

L'enquête SILC utilise trois degrés d'urbanisation[12] : densément peuplé, intermédiaire et faiblement peuplé. Il y a proportionnellement plus de familles nombreuses dans les zones faiblement peuplées (43,9% en 2014), cela concerne principalement les familles nombreuses ayant deux parents (presque la moitié). Au cours des années 2012, 2013 et 2014, les changements dans les proportions de familles nombreuses dans les zones densément peuplées ne sont pas clairs et pas significatifs.

Tableau 24 - Répartition de degré d'urbanisation selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Densément peuplé	20,8%	**13,9%***	18,4%*	11,9%*	**18,0%**	25,2%	13,6%	21,6%
Intermédiaire	43,5%	**42,2%**	48,6%*	39,2%	**42,5%**	37,1%	45,7%	43,5%
Faiblement peuplé	35,7%	**43,9%**	33,0%*	48,9%	**39,5%**	37,7%	40,7%	34,9%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0%**
N	1.886	**156**	44	122	**524**	193	331	**1.711**

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

[12] Methodological guidelines and description of EU-SILC target variables (2014), Eurostat, DocSILC065, 401 pages. Les zones densément peuplées ont une densité d'au moins 1.500 habitants/km² (pour chaque km² et non pas en moyenne) et une population totale supérieure à 50.000 ; les zones intermédiaires ont une densité d'au moins 300 habitants/km² (à nouveau pour chaque km²) et une population d'au moins 5.000 au total ; les zones faiblement peuplées sont tout le reste du territoire.

Graphique 18 - Evolution des répartitions de degré d'urbanisation selon le type de ménage

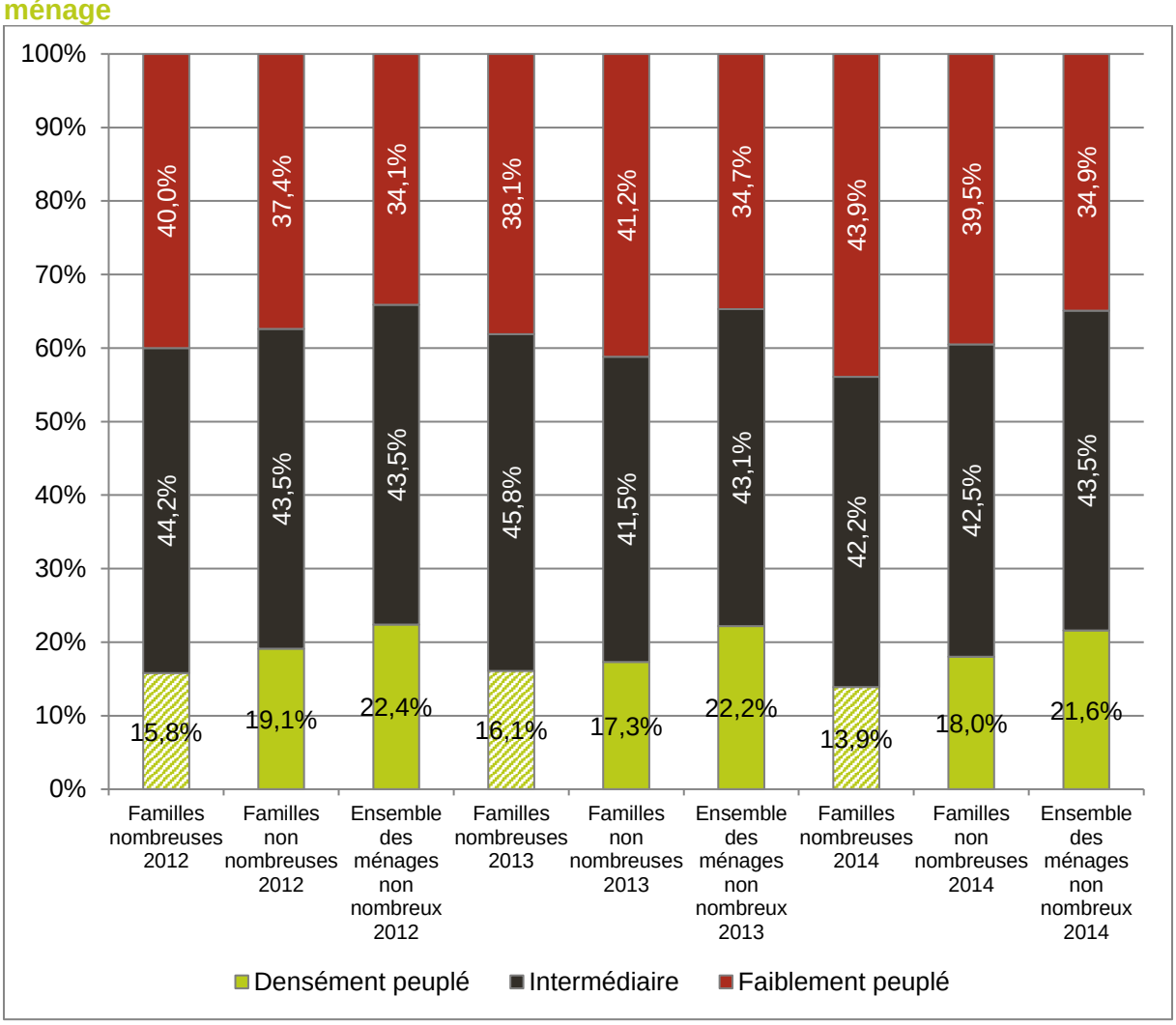

Source : SILC 2012, 2013, 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

2.2. Type de quartier et qualité de l'environnement

L'enquête EQH contient notamment une information sur le type de quartier où est situé le logement. Ceux-ci sont classifiés comme « urbanisé » (centre urbain, habitat groupé ou centre administratif) ou « rural » (habitat dispersé ou à caractère rural) en fonction des données cadastrales, et comme « riche » ou « pauvre » selon le revenu. Un quartier est considéré comme « riche » si son revenu médian déclaré est supérieur par rapport au revenu médian de l'arrondissement et comme « pauvre » si son revenu médian déclaré est inférieur au revenu médian de l'arrondissement.

Dans les quartiers de type « rural », il n'y a pas de différence significative entre les familles nombreuses et les familles non nombreuse avec enfants par rapport aux quartiers « riches » et « pauvres ». Dans les quartiers « urbanisés », il y a proportionnellement plus de familles nombreuses dans les quartiers « pauvres » et donc moins dans les quartiers « riches ».

Le graphique 18 à propos des types de complexe résidentiel et le graphique 19 concernant les degrés d'urbanisation contrastent avec celui-ci-dessous qui indique que seulement 12,5% des familles nombreuses habitent en zone rural. Cela est du fait qu'un secteur statistique est

considéré comme « urbain » dans cette classification à partir du moment où il recouvre des aires de village.

Graphique 19 - Répartition des types de secteur statistique selon le type de famille

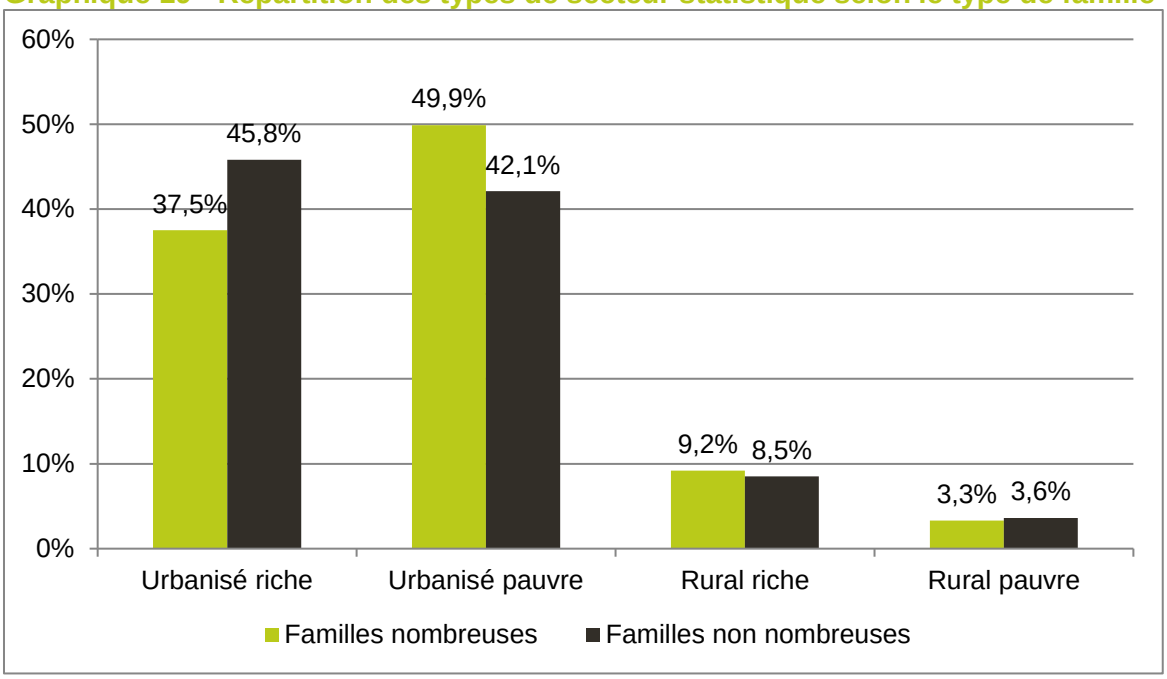

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD

Selon l'enquête SILC, les nuisances environnementales et les problèmes de vandalisme, violence ou criminalité sont plus souvent rencontrés par les familles nombreuses que par les familles non nombreuses avec enfants. Ainsi, 17% des familles nombreuses souffrent de vandalisme, violence ou criminalité dans leur quartier. Le manque d'espaces verts semble également toucher plus de familles nombreuses, cependant le nombre d'effectifs est trop faible pour en faire une affirmation définitive. Il s'agit ici de la perception des personnes interrogées ; ces pourcentages ne sont donc pas basés sur des faits concrets mais sur le ressentis des gens.

Graphique 20 - Qualité de l'environnement du logement selon le type de famille

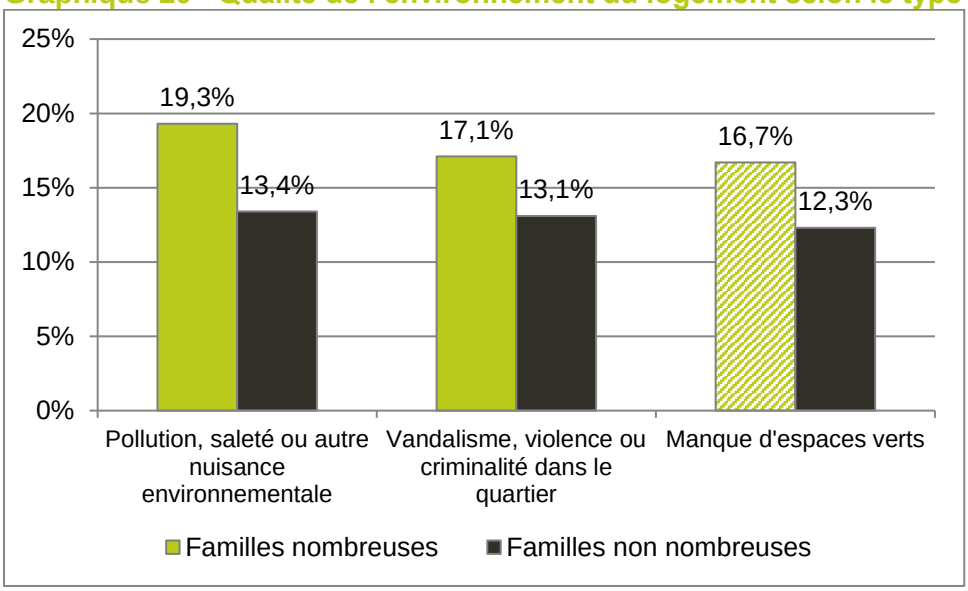

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

2.3. Motorisation des ménages et utilisation des transports en commun

Selon l'enquête EQH, 12,3% des familles nombreuses ne possèdent pas de voiture. Ce pourcentage est plus faible que pour l'ensemble des familles non nombreuses mais un peu plus élevé que pour les familles non nombreuses avec enfant. L'absence de voiture semble particulièrement toucher les familles nombreuses monoparentales (mais à nouveau, l'effectif est trop faible pour pourvoir l'affirmer).

Tableau 25 - Motorisation des ménages selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Ne possède pas de voiture	19,7%	**12,3%**	40,3%*	6,6%*	**9,8%**	31,0%	2,6%*	**20,2%**
Possède une voiture	80,3%	**87,7%**	59,7%	93,4%	**90,2%**	69,0%	97,4%	**79,8%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	6.018	**385**	36	297	**1.537**	323	1.089	**5.632**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Même si le taux de motorisation des familles nombreuses est supérieur à celui de l'ensemble des ménages et comparable à celui des familles non nombreuses avec enfants, les familles nombreuses sont les utilisatrices les plus actives des transports en commun. Presque la moitié

d'entre elles utilisent l'arrêt de transport en commun le plus proche de chez elles, tous les jours ou plusieurs fois par semaine. Inversement, moins de 40% des familles nombreuses n'utilisent jamais cet arrêt : ce pourcentage est le plus faible par comparaison avec les autres types de ménages.

Tableau 26 - Utilisation de l'arrêt du transport en commun le plus proche selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Tous les jours	10,0%	**25,9%**	10,7%*	24,8%	**17,6%**	20,4%	15,6%	**8,9%**
Plusieurs fois par semaine	12,4%	**21,7%**	39,1%*	18,2%	**16,3%**	17,5%	14,9%	**11,8%**
Plusieurs fois par mois	9,6%	**7,7%***	13,3%*	6,8%*	**8,1%**	10,3%	8,0%	**9,7%**
Plusieurs fois par an	7,9%	**5,4%***	0,0%*	6,7%*	**5,3%**	5,9%*	4,7%	**8,1%**
Jamais	60,1%	**39,3%**	36,9%*	43,5%	**52,7%**	45,9%	56,8%	**61,5%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	5.683	**369**	35	284	**1.473**	313	1.037	**5.313**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 21 - Utilisation de l'arrêt du transport en commun le plus proche selon le type de ménage

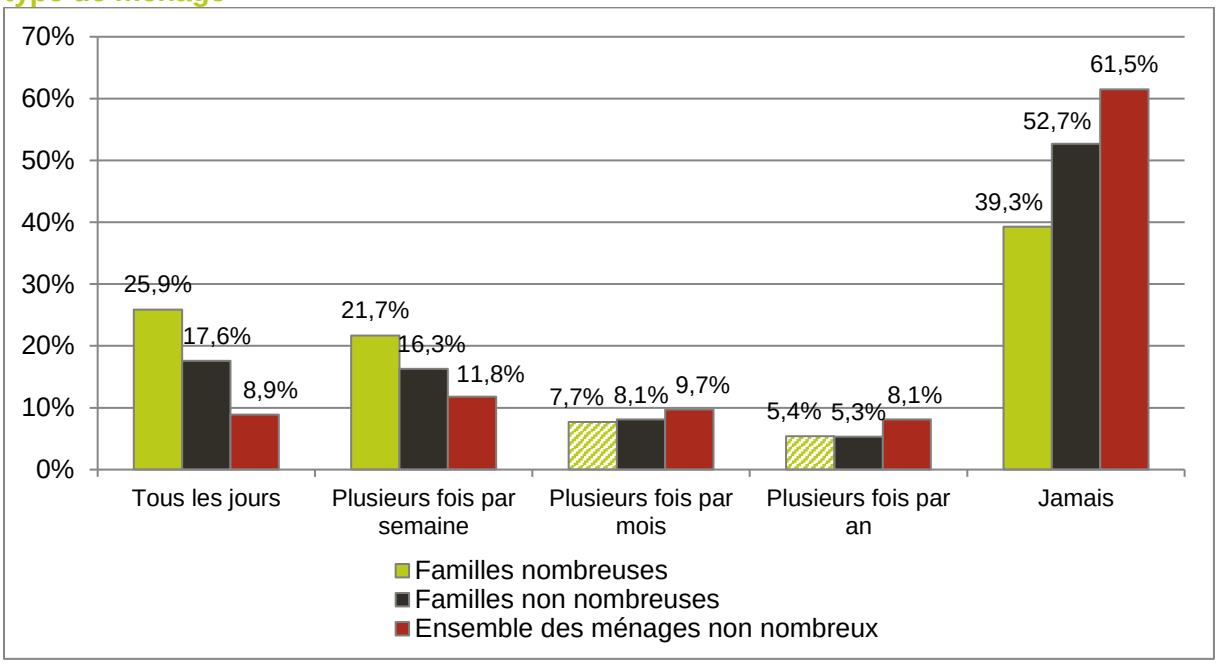

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

3. Revenu du ménage

3.1. Revenu total disponible

Selon l'enquête SILC 2014, le revenu total disponible moyen (pour l'année précédant l'enquête) des familles nombreuses est de 3.306 €. Ce montant est significativement plus élevé que ceux des autres types de ménage. Les familles nombreuses sont surreprésentées dans les groupes de revenu supérieur à 2.000 €. Néanmoins, le revenu moyen des familles nombreuses avec deux parents est au même niveau que celui des familles non nombreuses avec deux parents (de 3.550 € et de 3.581 € respectivement). Mais ces montants moyens ne tiennent pas compte du nombre de personne dans la famille : la situation s'inverse lorsqu'on divise le revenu du ménage par l'équivalent adulte[13]. Les familles nombreuses (ayant alors 1.247 € en moyen) deviennent dès lors le type de ménage dont le revenu moyen disponible est le plus faible. Les revenus par équivalent adulte des familles monoparentales nombreuses ou pas sont relativement proches (de 1.098 € et 1.210 € respectivement), tandis que cette différence est beaucoup plus marquée pour les familles avec deux parents (de 1.307 € pour les familles nombreuses et de 1.710 € pour les familles non nombreuses).

[13] Selon la définition modifiée de l'OCDE, le calcul de l'équivalent adulte est le suivant : la première personne du ménage (adulte) est comptée pour 1, chacune personne supplémentaire est comptée pour 0,5 si elle est âgée d'au moins 14 ans et pour 0,3 si elle a moins de 14 ans. Par exemple, pour une famille de deux parents et trois enfants de moins de 14 ans, le nombre d'équivalents adultes sera égale à 2,4 c'est-à-dire : 1+0,5+0,3+0,3+0,3.

Tableau 27 - Répartition de revenu mensuel total disponible selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Moins de 1.000 €	6,3%	**0,0%***	0,0%*	0,0%*	**1,3%***	3,3%*	0,1%*	**7,0%**
De 1.000 € à 1.499 €	23,5%	**3,5%***	7,9%*	2,3%*	**14,7%**	33,6%	3,3%*	**25,1%**
De 1.500 € à 1.999 €	17,3%	**11,9%***	14,6%*	9,8%*	**12,5%**	22,9%	6,3%*	**17,8%**
De 2.000 € à 2.999 €	23,3%	**26,3%**	38,4%*	22,4%	**23,1%**	24,7%	22,2%	**23,0%**
De 3.000 € à 3.999 €	17,4%	**32,7%**	26,8%*	35,0%	**25,3%**	9,8%*	34,6%	**16,0%**
4.000 € ou plus	12,2%	**25,6%**	12,3%*	30,5%	**23,1%**	5,7%*	33,5%	**11,1%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Revenu par ménage, en €	2.382	**3.306**	2.656	3.550	**2.994**	2.018	3.581	2.299
Revenu par équivalent adulte, en €	1.533	**1.247**	1.098	1.307	**1.522**	1.210	1.710	1.563
N	1.863	**168**	43	122	**520**	192	328	1.689

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 22 - Répartition de revenu mensuel total disponible selon le type de ménage

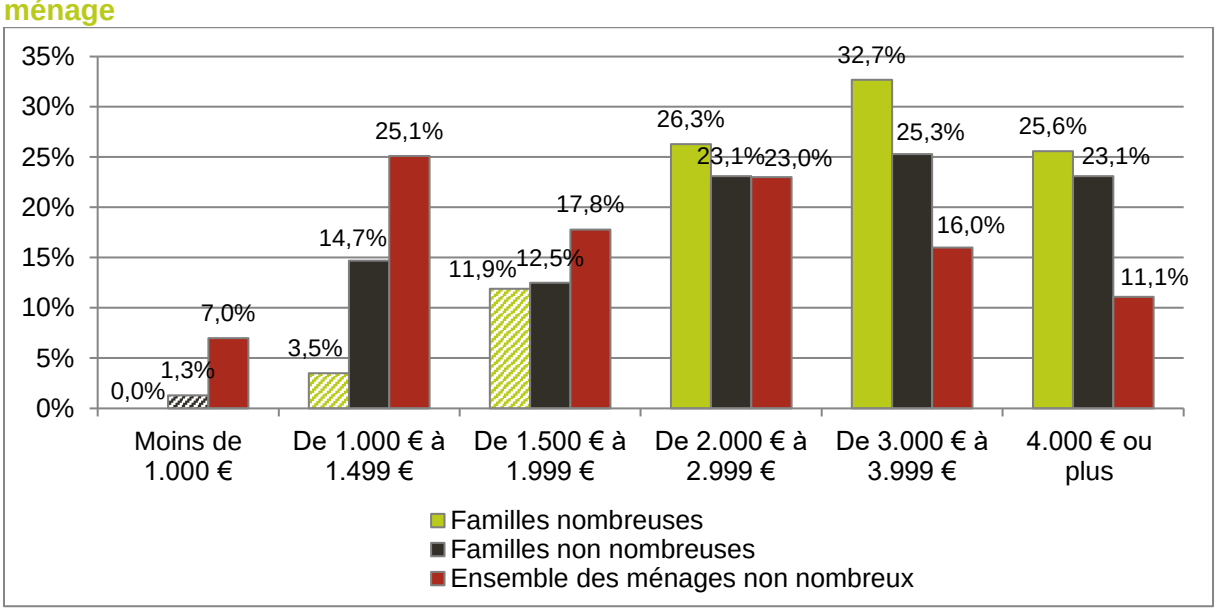

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

3.2. Allocations familiales

Selon l'enquête SILC 2014, 96,3% des familles nombreuses wallonnes reçoivent des allocations familiales. Alors que cela concerne la quasi-totalité des familles nombreuses avec deux parents, ce pourcentage est plus faible pour les familles nombreuses monoparentales (86,8%). La proportion des familles non nombreuses avec enfants qui reçoivent des allocations familiales est de 87,7%.

Le montant perçu des allocations familiales par les familles nombreuses (6.682 € en moyenne annuellement) est plus du double de celui perçu par les autres types de ménages. Plus de deux tiers des familles nombreuses reçoivent un montant supérieur à 6.000 €.

Tableau 28 - Pourcentage des familles percevant des allocations familiales selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Avec allocation familiale	32,2%	**96,3%**	86,8%	99,1%	**87,7%**	79,6%	92,6%	**25,9%**
Sans allocation familiale	67,8%	**3,7%***	13,2%*	0,9%*	**12,3%**	20,4%	7,4%*	**74,1%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	1.886	**169**	44	122	**524**	193	331	**1.711**

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 29 - Répartition d'allocation familiale annuelle selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Moins de 2.000 €	37,8%	**12,5%***	11,4%*	13,1%*	**45,4%**	45,4%	45,4%	**45,9%**
De 2.000 € à 3.999 €	30,1%	**9,6%***	11,2%*	9,4%*	**38,0%**	33,2%	40,5%	**37,6%**
De 4.000 € à 5.999 €	11,8%	**9,0%***	15,2%*	7,0%*	**12,9%**	16,8%	10,8%	**12,9%**
De 6.000 € à 7.999 €	11,8%	**40,3%**	35,2%*	41,4%	**2,0%***	0,9%*	2,6%*	**1,9%***
De 8.000 € à 9.999 €	3,9%*	**12,2%***	15,5%*	11,8%*	**1,0%***	2,0%*	0,5%*	**1,0%***
10.000 € ou plus	4,6%	**16,4%***	11,5%*	17,3%*	**0,7%***	1,7%*	0,2%*	**0,7%***
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**
Allocations familiales moyennes, en €	3.668	**6.682**	6.314	6.730	**2.680**	2.787	2.625	**2.658**
N	653	**163**	39	121	**466**	160	306	484

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 23 - Répartition d'allocation familiale annuelle selon le type de ménage

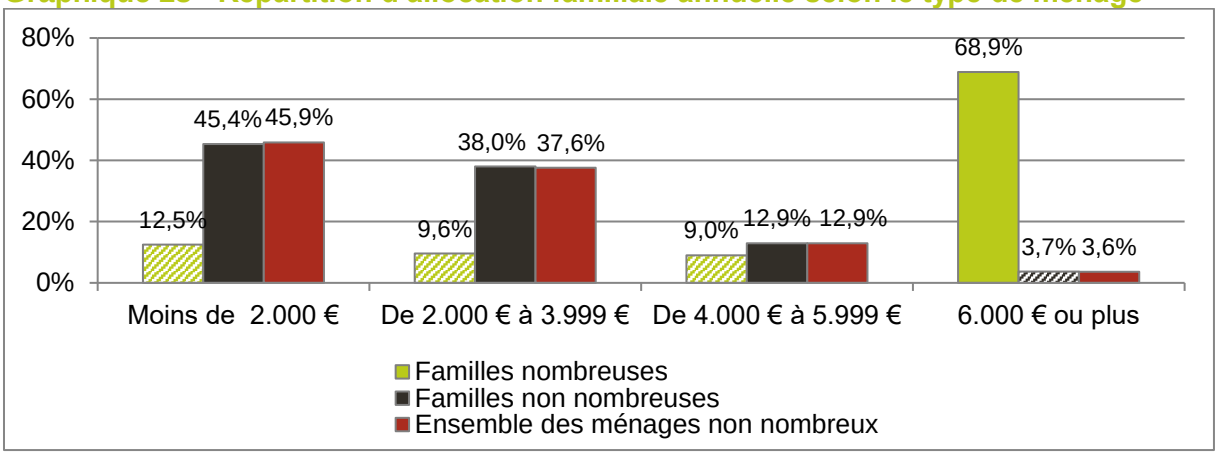

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

3.3. Coût du logement

Selon l'enquête SILC 2014, 61,3% des familles nombreuses trouvent que le coût total dispensé pour le logement est une charge « importante ». Pour les familles nombreuses monoparentales, cette proportion atteint presque les trois quarts des familles. C'est nettement plus élevé que pour les familles non nombreuses avec enfants. Par contre, 13,8% des familles

nombreuses considèrent que ce coût n'est pas un problème. Cette proportion correspond à celles des autres types de famille.

Le caractère non-homogène des familles nombreuses apparaît ici : une partie d'entre-elles est particulièrement frappée par les difficultés sociales alors qu'une autre frange de ces familles dispose de revenus plus confortables.

Tableau 30 - Répartition de la perception du coût total du logement selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Une charge importante	49,8%	**61,3%**	74,5%	56,9%	**56,0%**	61,6%	52,9%	**48,6%**
Une charge moyenne	36,4%	**24,9%**	15,2%*	27,7%	**33,3%**	32,5%	33,7%	**37,5%**
Pas un problème	13,8%	**13,8%***	10,3%*	15,4%*	**10,7%**	5,9%*	13,4%	**13,9%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	1.800	**168**	44	121	**510**	186	324	**1.626**

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 24 - Répartition de perception du coût total du logement selon le type de ménage

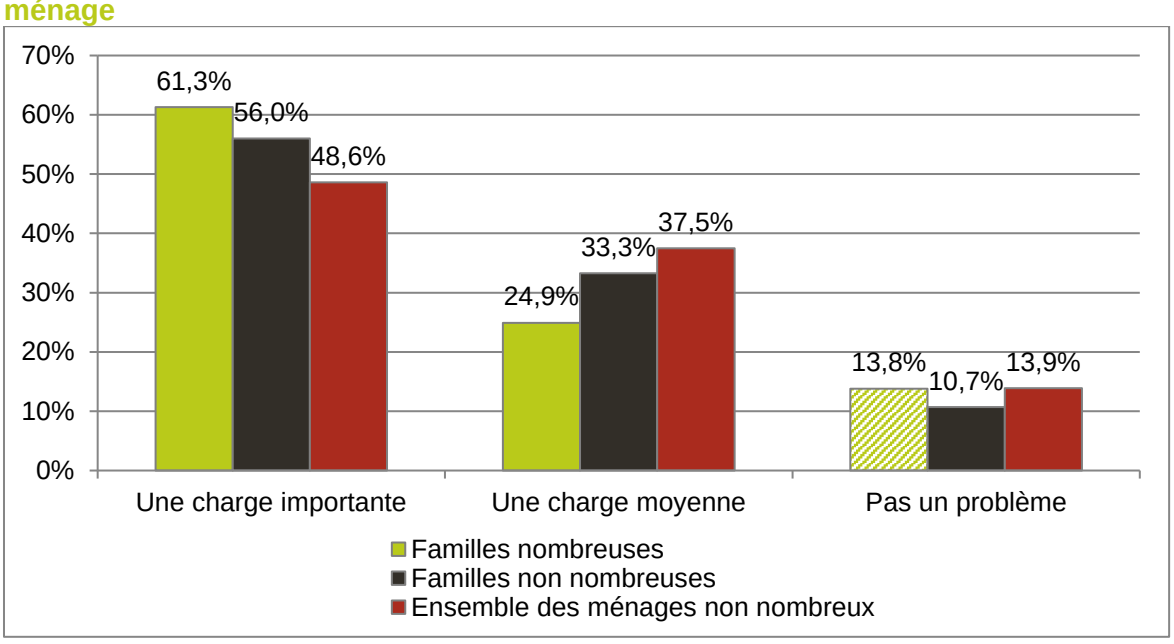

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

En ce qui concerne le crédit hypothécaire, les familles nombreuses sont en situation plus difficile par rapport aux autres types de ménage. En moyenne, elles remboursent un montant

mensuel plus élevé que les familles non nombreuses avec enfants (712 € contre 677 €) et que l'ensemble des familles non nombreuses (555 €). De plus, la période restante de remboursement du crédit hypothécaire est un peu plus élevée pour les familles nombreuses que pour les familles non nombreuses avec enfant (de respectivement 13 ans et 11 ans). Quinze pourcents des familles nombreuses rencontrent des difficultés de remboursement de ce crédit. Ce pourcentage est deux fois plus élevé que pour les autres types de ménages. Finalement, 3,5% des familles nombreuses se trouvent en situation de crédit impayé alors que cette proportion est d'1% pour les autres types de ménages.

Tableau 31 - Crédit hypothécaire selon le type de ménage (pour les propriétaires accédant)

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Montant mensuel moyen du remboursement, en €	572	**712**	-*	728	**677**	587	704	**555**
N	1.752	**189**	5	168	**678**	71	559	**1.563**
Nombre d'années restant à rembourser	8,1	**13,1**	-*	13,2	**11,2**	13,7	11,5	**7,6**
N	2.162	**200**	5	177	**740**	77	606	**1.962**
Pourcent des familles ayant difficulté de remboursement	7,7%	**14,7%***	-*	13,3%	**7,5%**	10,4%*	6,6%	**7,0%**
N	2.234	**200**	5	177	**762**	79	623	**2.033**
Situation d'impayé	1,1%*	**3,5%***	-*	3,2%*	**1,1%***	1,6%*	1,0%*	**0,9%***
N	2.235	**201**	5	178	**762**	78	623	**2.033**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Les familles nombreuses locataires du secteur privé payent en moyenne un loyer moins élevé que celles non nombreuses (605 € et 624 € par mois respectivement). De plus, les familles nombreuses louent un logement plus large du parc privé (ayant 109 m² en moyenne versus 92 m² en moyenne pour les familles non nombreuses). Ce constat pourrait étonner à première vue. Il faut aussi tenir compte de quelques caractéristiques du marché puisqu'il s'agit de logements plus anciens, souvent situés plus loin des centres urbains. La location dans le parc privé est plutôt un choix éviter par les familles nombreuses (proportion plus faible). La dynamique de l'offre adaptée et de la demande ne se présente pas de manière habituelle sur ce segment des grands logements et impacte donc très probablement à la baisse sur les prix à la location.

Pour les familles locataires du secteur social ou public, les loyers diffèrent faiblement : les familles nombreuses payent mensuellement 331 € alors que les familles non nombreuses avec enfants payent 348 € par mois (charges et frais comprises).

Tableau 32 - Loyer mensuel (charges et frais inclus) selon le type de ménage (pour les locataires)

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Loyer mensuel moyen du secteur privé, en €	565	**605**	-*	602	**624**	615	649	**563**
N	1.376	**69**	24	34	**314**	141	147	**1.307**
Loyer mensuel moyen du secteur social ou public, en €	350	**331**	-*	341	**348**	328	394	**352**
N	465	**44**	2	32	**111**	55	42	**421**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

L'enquête EBM contient les dépenses totales annuelles pour le logement et la consommation en eau et énergie réunis selon le nombre d'enfants dans ménage. En 2012, comme en 2014, ce coût était plus élevé pour les ménages avec au moins 3 enfants que pour les ménages avec un ou deux enfants. Cependant, lorsqu'on divise ce coût par le nombre de personnes dans le ménage, ces dépenses deviennent moins élevées pour les familles ayant 3 enfants ou plus que pour les ménages ayant un ou deux enfants.

Graphique 25 - Dépenses moyennes annuelles en « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (en €) selon le nombre d'enfants

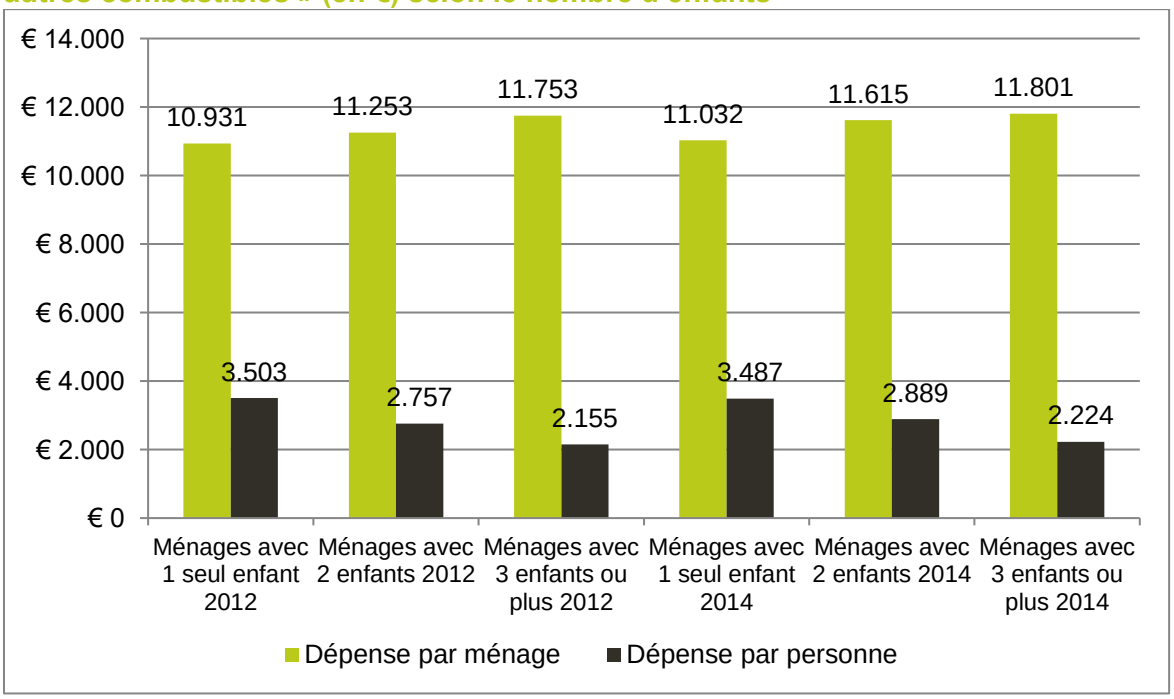

Source : EBM 2012, 2014.
Traitement : CEHD

4. Énergie et logement

4.1. Sources d'énergie

Par rapport à la source principale d'énergie utilisée par les ménages, les familles nombreuses diffèrent peu des familles non nombreuses avec enfants (selon SILC 2014). Le mazout est la source principale pour 45% des familles nombreuses et non nombreuses avec enfants. La proportion des ménages pour lesquels le gaz naturel est la source principale est de 42,9% pour les familles nombreuses et de 38,2% pour les familles non nombreuses avec enfants. L'électricité et le bois ensemble jouent le rôle de la source principale énergétique pour une dizaine de pourcents des familles nombreuses. Le charbon, le butane/propane et les pompes à chaleur restent des sources marginales.

Tableau 33 - Répartition de source principale d'énergie selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Mazout	43,1%	**45,3%**	38,4%*	48,6%	**44,6%**	40,7%	47,0%	**43,0%**
Gaz naturel	41,1%	**42,9%**	54,7%*	37,6%	**38,2%**	43,7%	34,8%	**40,8%**
Électricité	6,8%	**3,2%***	0,0%*	4,3%*	**5,0%***	5,7%*	4,6%*	**7,1%**
Bois	5,9%	**6,6%***	6,9%*	6,7%*	**8,0%**	6,8%*	8,7%*	**5,9%**
Charbon	1,3%*	**0,4%***	0,0%*	0,6%*	**1,8%***	1,6%*	1,9%*	**1,4%***
Butane/propane	1,0%*	**1,1%***	0,0%*	1,5%*	**0,5%***	1,0%*	0,2%*	**1,0%***
Pompe à chaleur	0,8%	**0,5%***	0,0%*	0,7%*	**1,9%***	0,5%*	2,8%*	**0,8%***
Total	**100,0 %**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	1.886	**166**	44	120	**514**	190	331	**1.711**

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 26 - Répartition des sources principales d'énergie selon le type de ménage

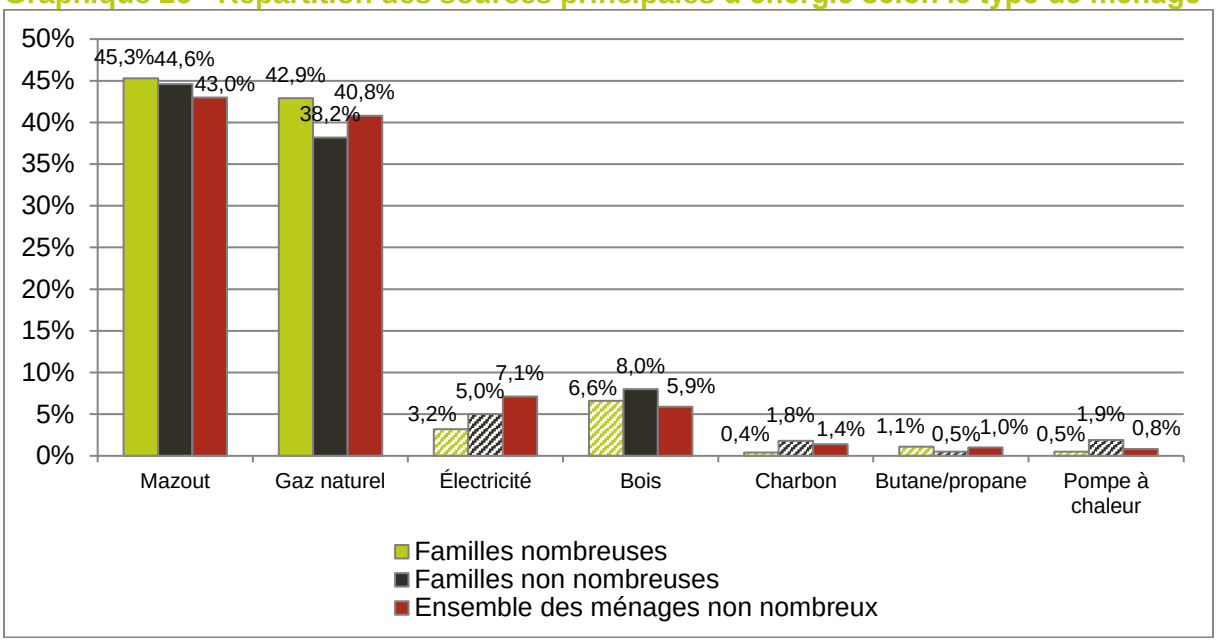

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Selon la répartition de la consommation annuelle énergétique par type d'énergie, les familles nombreuses consument significativement moins de mazout (24,4% versus 34,1%) et significativement plus de bois (23,2% versus 13,8%) que l'ensemble de ménages non nombreux. Les répartitions par province sont présentées pour l'ensemble des ménages (il n'y a pas d'effectifs suffisants pour les familles nombreuses par province). Les différences entre les provinces wallonnes sont fortes : dans les provinces de Namur et du Luxembourg, la proportion de consommation de gaz naturel est plusieurs fois moins élevée que dans les trois autres provinces. Par contre, dans les provinces de Namur et du Luxembourg, les consommations de mazout et de bois sont significativement plus élevées.

Tableau 34 - Répartition de la consommation annuelle d'énergie par type d'énergie selon le type de ménage

	Familles nombreuses, Wallonie	**Ensemble des ménages non nombreux, Wallonie**	Ensemble des ménages par province				
			Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Électricité	**20,1%**	17,6%	17,7%	17,6%	19,7%	15,9%	14,5%
Gaz naturel	**27,4%**	30,1%	33,0%	38,1%	32,6%	7,2%	16,9%
Mazout	**24,4%**	34,1%	35,1%	28,7%	34,4%	40,4%	42,5%
Butane/propane	**0,3%**	0,8%	0,8%	0,6%	0,4%	2,1%	1,7%
Charbon	**1,5%**	1,3%	0,2%	2,3%	0,7%	0,0%	0,9%
Bois	**23,2%**	13,8%	10,9%	10,3%	9,5%	32,8%	21,6%
Pellets	**3,1%**	2,3%	2,3%	2,4%	2,7%	1,6%	1,9%
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0%**	**100,0 %**
N	**179**	1.677	187	765	581	147	253

Source : ECR 2015.
Traitement : CEHD

Parmi les familles nombreuses, 17,5% utilisent de l'énergie dite « alternative » (énergie solaire, éolienne, bio-énergie, etc.). Cette proportion est un peu moins élevée que celle des familles non nombreuses avec enfants (21,2%) mais est significativement plus élevée que celle de l'ensemble des ménages non nombreux. La proportion de familles nombreuses utilisant de l'énergie « alternative » est un peu plus élevée s'il y a deux parents dans la famille.

Tableau 35 - Utilisation d'énergie dite « alternative » selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Oui	12,0%	**17,5%**	9,9%*	20,5%*	**21,2%**	13,0%*	26,2%	**11,5%**
Non	88,0%	**82,5%**	90,1%	79,5%	**78,8%**	87,0%	73,8%	**88,5%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	1.886	**169**	44	122	**524**	193	331	**1.711**

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

4.2. Isolation des fenêtres

La présence de double ou triple vitrage pour toutes les fenêtres est, comme pour les autres types de ménages, largement majoritaire au sein des familles nombreuses (79%). Le simple vitrage est pourtant présent dans 8,1% des familles nombreuses, 6,8% des familles non nombreuses et 10,5% de l'ensemble des ménages non nombreux.

Tableau 36 - Isolation des fenêtres selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Simple vitrage	10,4%	**8,1%**	6,8%*	7,7%*	**6,8%**	10,5%	4,8%	**10,5%**
Double ou triple vitrage sur une partie des fenêtres	10,2%	**13,2%**	17,4%*	12,6%	**8,1%**	10,5%	7,1%	**10,1%**
Double ou triple vitrage pour toutes les fenêtres	79,4%	**78,7%**	75,8%*	79,7%	**85,1%**	79,0%	88,1%	**79,4%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	5.986	**385**	36	297	**1.525**	320	1.083	**5.601**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 27 - Isolation des fenêtres selon le type de famille

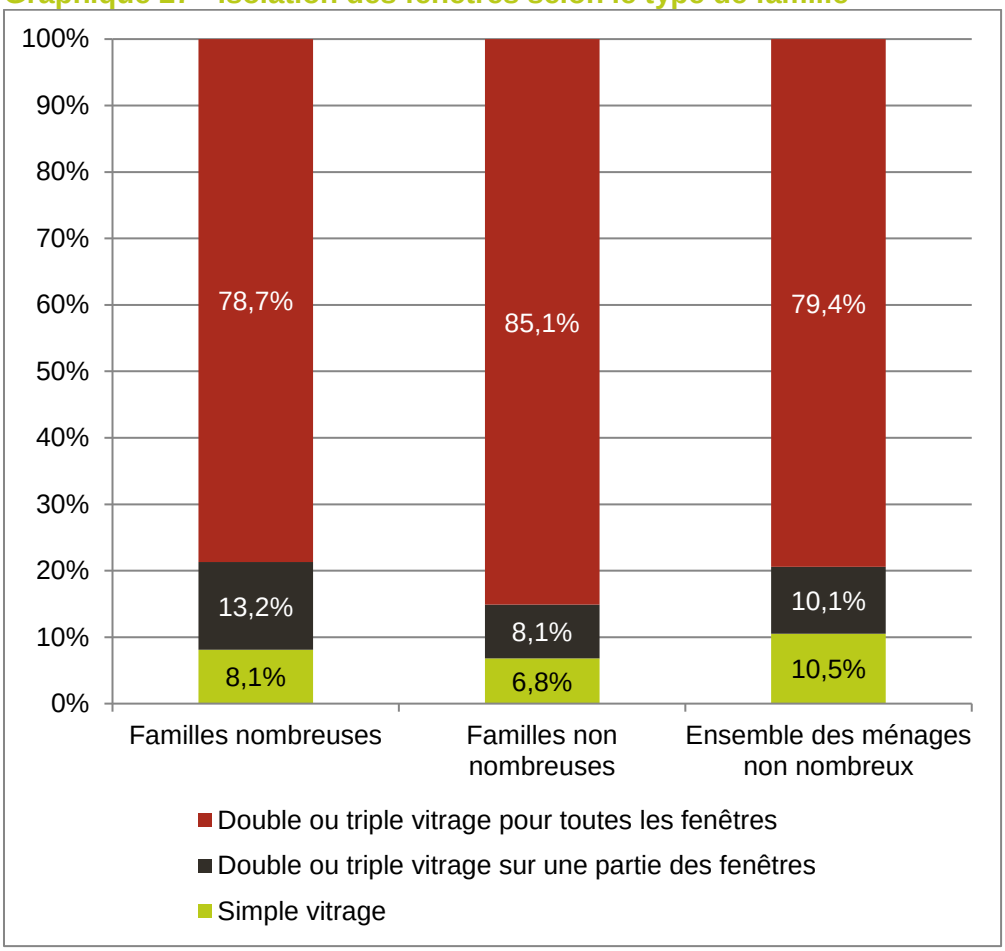

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD

4.3. Dépenses énergétiques

Selon l'enquête EBM, la dépense annuelle énergétique (comprenant les payements pour l'électricité, le gaz et autres combustibles) des ménages avec 3 enfants ou plus était de 2.797 € en 2012 et de 2.414 € en 2014. Dans les deux cas, c'est supérieur par rapport aux ménages ayant moins d'enfants. Toutefois ces dépenses, une fois rapportées au nombre de personnes, sont significativement moins élevées pour les ménages avec 3 enfants ou plus.

Graphique 28 - Dépense moyenne annuelle de l'énergie (en €) selon le nombre d'enfants

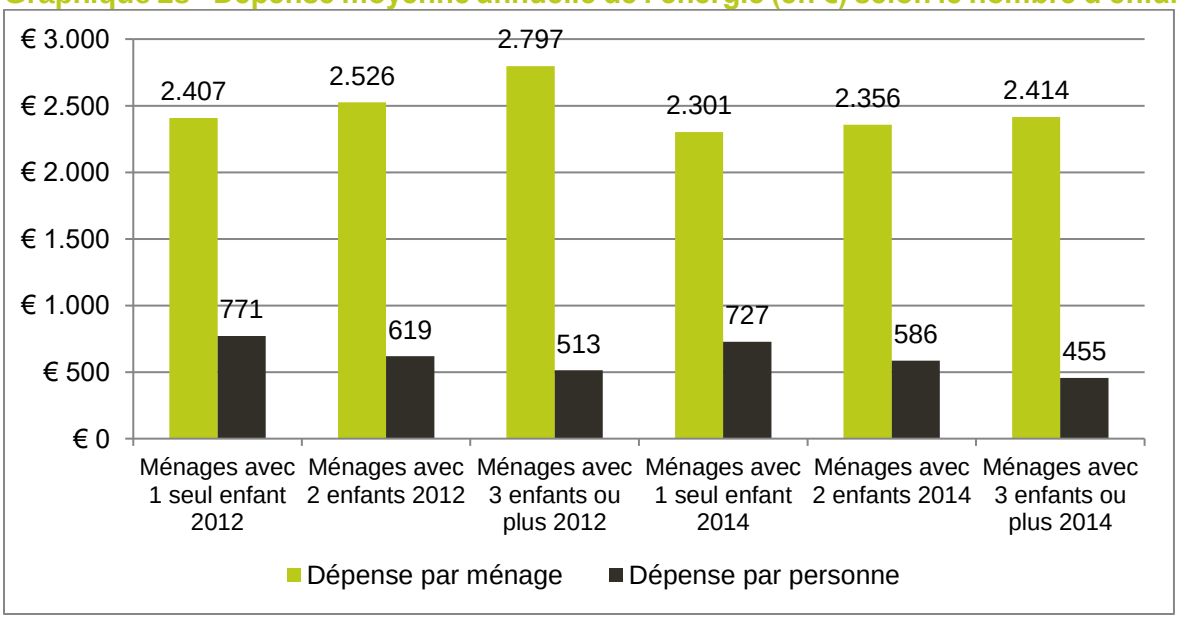

Source : EBM 2012, 2014.
Traitement : CEHD

Le *taux d'effort énergétique* est le rapport entre le montant consacré au paiement de la facture énergétique et le revenu du ménage. Le taux d'effort énergétique moyen des familles nombreuses est de 7,3%. Cela équivaut au taux d'effort énergétique des familles non nombreuses. Pour l'ensemble des ménages non nombreux, ce taux est plus élevé (8,6%). Pour les familles nombreuses, les économies d'échelle (en matière de chauffage et de consommation d'eau) rapportées à un revenu total plus haut, jouent un rôle positif sur le taux d'effort énergétique.

Un autre indicateur est le *taux de ménages en précarité énergétique*. Il se définit comme le pourcentage de ménages consacrant plus de 10% de leurs revenus au paiement de leurs factures énergétiques[14]. Alors que 28,4% de l'ensemble des ménages wallons sont en précarité énergétique, les familles nombreuses sont en meilleure situation : leur taux de précarité est de 17,8%. Ce taux est également inférieur à celui des familles non nombreuses avec enfants (19,5%). Pour les familles nombreuses, ce taux moyen de précarité énergétique s'explique par les économies d'échelles réalisées dans la consommation. Mais cela montre également qu'une partie des familles nombreuses est en situation de précarité énergétique, et c'est d'autant plus problématique qu'elles accueillent des enfants. Il faut aussi noter que cet indicateur ne permet pas d'appréhender les pratiques d'auto-restriction (par exemple les ménages qui sous-chauffent leur logement afin de diminuer leurs factures).

[14] Selon la définition internationale du concept, voir, par exemple, Boardman B. (2013), *Fixing Fuel Poverty: Challenges and Solutions*, Routledge, 256 pages.

Tableau 37 - Répartition du taux d'effort énergétique selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Moins ou égale à 4%	13,9%	**17,8%**	8,5%*	20,2%*	**20,4%**	9,2%*	27,1%	**13,6%**
De 4,1% à 6%	23,2%	**24,6%**	27,3%*	24,6%*	**27,3%**	17,8%	33,1%	**23,1%**
De 6,1% à 8%	20,1%	**24,5%**	22,9%*	25,1%	**18,9%**	17,3%	20,0%	**19,6%**
De 8,1% à 10%	14,4%	**15,3%***	19,4%*	14,5%*	**13,9%**	21,6%	9,2%*	**14,3%**
De 10,1% à 12%	9,8%	**7,2%***	10,3%*	6,5%*	**6,4%**	13,7%*	2,0%*	**10,0%**
Plus de 12%	18,6%	**10,6%***	11,6%*	9,1%*	**13,1%**	20,4%	8,6%*	**19,4%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Taux d'effort énergétique moyen, en %	8,5%	**7,3%**	8,1%	7,1%	**7,3%**	9,2%	6,2%	**8,6%**
N	1.774	**165**	41	121	**509**	188	321	**1.605**

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 29 - Répartition du taux d'effort énergétique selon le type de ménage

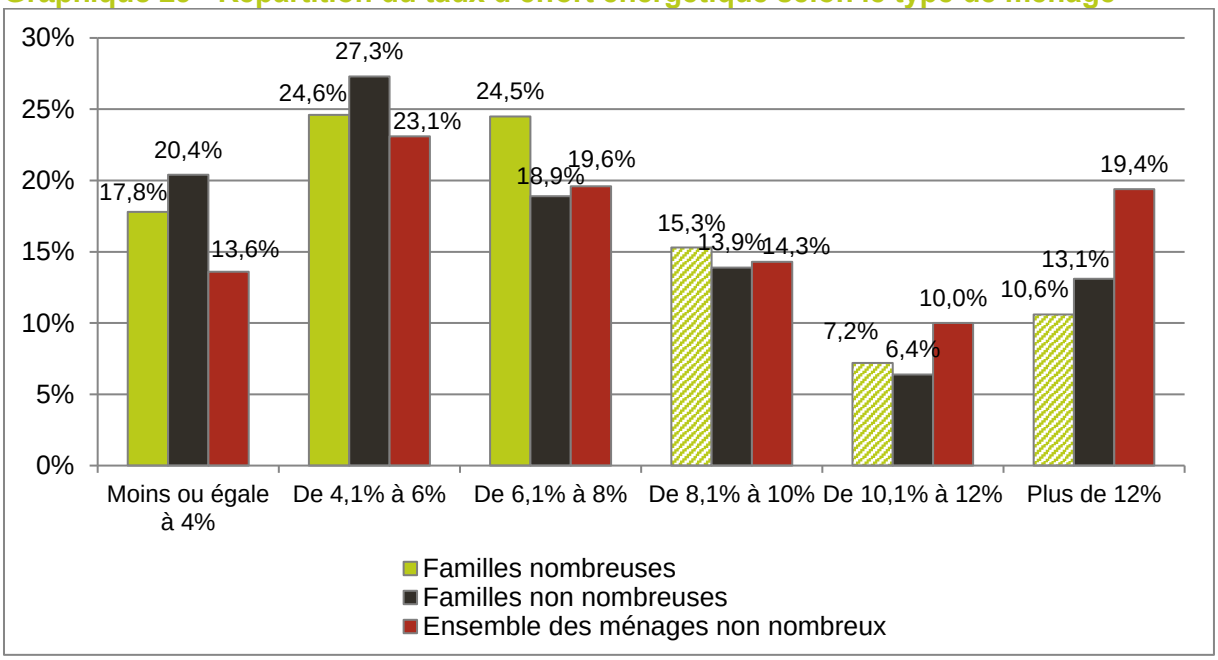

Source : SILC 2014.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Les données les plus récentes sur le taux d'effort énergétique sont celles de l'enquête ECR de 2015. Selon ces données, les ménages avec 3 enfants ou plus ont un taux d'effort énergétique moyen de 7,5%. Ce taux est quasiment égal à celui de ménages ayant 2 enfants (7,4%) et est légèrement inférieur à celui des ménages ayant 1 seul enfant (8,3%). Plus de la moitié des ménages avec 3 enfants ou plus ont leur facture énergétique inférieur à 6%, cela est comparable avec les ménages ayant 2 enfants. Parmi les ménages avec 3 enfants ou plus, 21% sont en précarité énergétique. C'est un peu plus que les ménages avec 2 enfants (où 18,4% sont en précarité) mais un peu moins que ceux avec un seul enfant (où plus d'un quart des ménages sont concernés).

Graphique 30 - Répartition du taux d'effort énergétique selon le nombre d'enfant dans le ménage

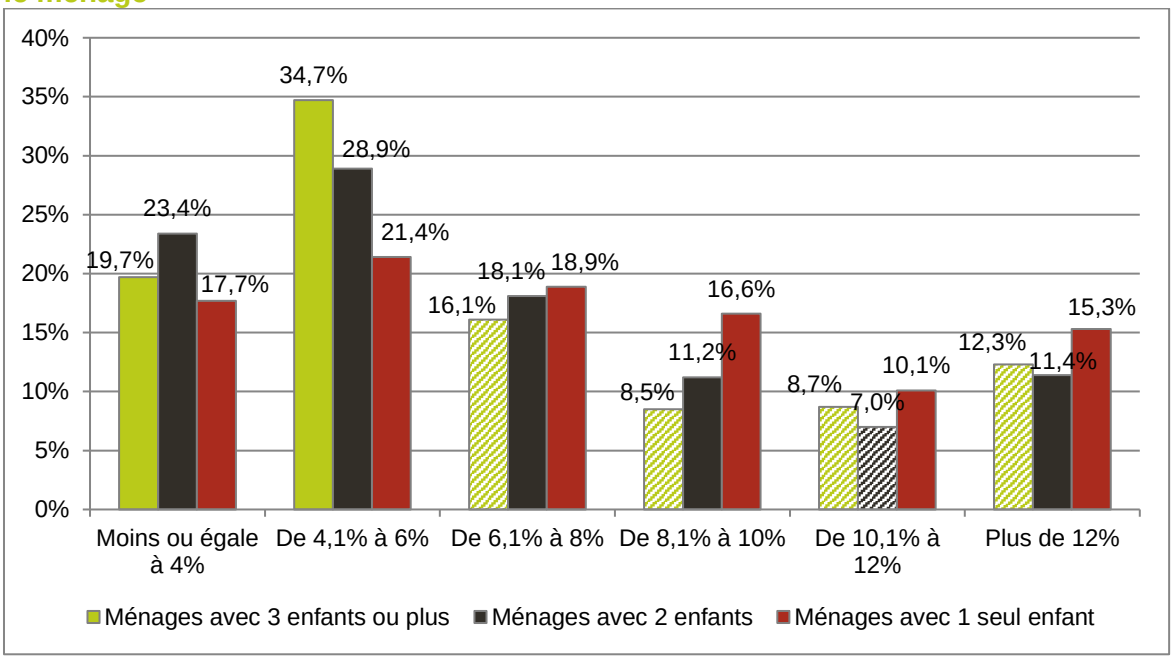

Source : ECR 2015.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

4.4. Performance énergétique

La performance énergétique estimée du bâtiment[15] indique les besoins théoriques d'énergie que requiert le logement. Elle prend principalement en compte la configuration du bâti et la performance des installations de chauffage ou de refroidissement. Toutefois, il peut exister un écart entre cette consommation théorique et la consommation réelle des ménages. Ceux-ci peuvent par exemple pratiquer une forme d'auto-restriction dans leurs consommations énergétiques ou, au contraire, avoir une consommation réelle supérieure à la consommation théorique. La répartition du label estimé de la PEB du logement des familles nombreuses est en général mieux que celle des ménages ayant un seul enfant, mais légèrement plus défavorable de celle des ménages ayant 2 enfants. Un quart des logements des familles

[15] Pour la méthodologie d'estimation, voir le rapport « Étude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie », AquaWal/CEHD, novembre 2015, 202 pages.

nombreuses appartient aux classes les plus économes en énergie (labelisées « B » et « C ») et moins d'un cinquième aux classes particulièrement énergivores (soit « F » et « G »).

Graphique 31 - Répartition du label estimé de la performance énergétique du bâtiment (PEB) selon le nombre d'enfant dans le ménage

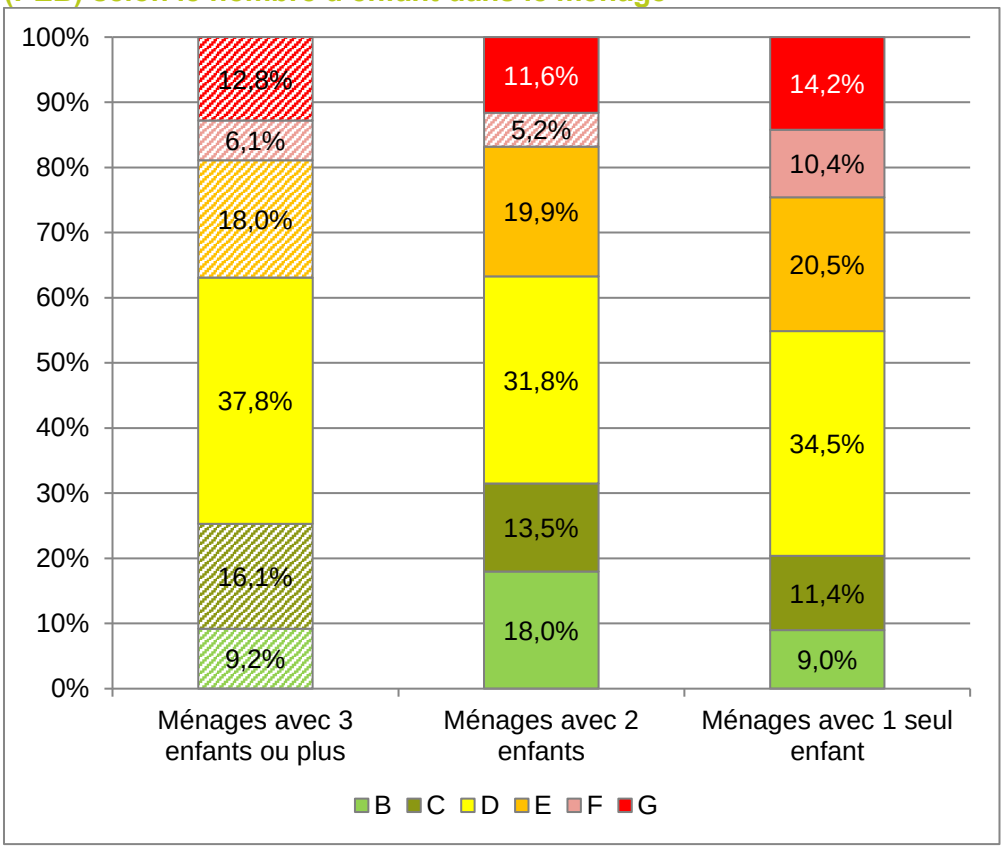

Source : ECR 2015.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

4.5. Comportement en matière chauffage

Le comportement en matière chauffage au cours des mois froids des ménages avec 3 enfants ou plus a les particularités suivantes : 23,1% de ces familles utilisent toujours le chauffage central à température confortable. Cette proportion est moins élevée pour les ménages avec 2 enfants, mais plus élevée pour ceux avec un seul enfant. A cela s'ajoute 23,6% des familles avec 3 enfants ou plus qui utilisent la plupart du temps le chauffage central à température confortable et parfois le chauffage central à température modérée. Ensuite, 37,7% de ces familles utilisent toujours le chauffage central à température modérée pour faire des économies (avec ou sans des chauffages d'appoints). Cette proportion est significativement inférieure que celle des ménages ayant moins d'enfants. Finalement, 10,7% des ménages avec 3 enfants ou plus utilisent uniquement des chauffages d'appoints ou des foyers individuels et 4,9% d'entre eux n'utilisent pratiquement jamais de chauffage central, de chauffages d'appoints ou de foyers individuels ; cependant, le nombre d'observations dans ces deux dernières proportions est inférieur à 30.

Graphique 32 - Le comportement en matière de chauffage au cours des mois froids selon le nombre d'enfants dans le ménage

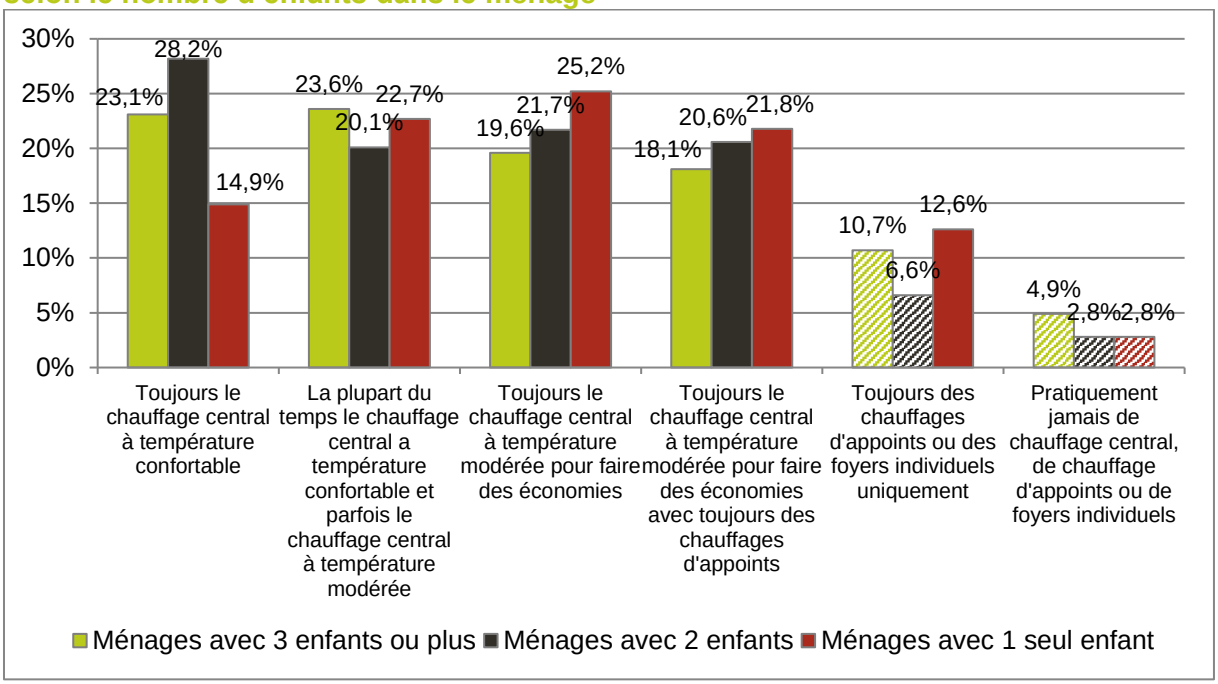

Source : ECR 2015.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

5. Chef-fe de ménage

5.1. Âge du/de la chef-fe de ménage

L'âge moyen du/de la chef-fe de ménage des familles nombreuses est de 43 ans. C'est quasiment similaire à l'âge moyen du/de la chef-fe de ménage des familles non nombreuses avec enfants (de 44 ans), mais de dix ans inférieur à celui pour l'ensemble des ménages. Plus de 80% des familles nombreuses ont un-e chef-fe de ménage âgé-e entre 35 et 54 ans. Cette tranche d'âge est surreprésentée par rapport aux familles non nombreuses.

Tableau 38 - Age du/de la chef-fe de ménage selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Moins de 25 ans	1,8%	**0,0%***	0,0%*	0,0%*	**1,3%***	3,4%*	1,1%*	**2,0%**
De 25 à 34 ans	12,1%	**13,9%**	43,0%*	12,7%	**16,5%**	23,6%	16,8%	**11,9%**
De 35 à 44 ans	17,3%	**45,1%**	34,1%*	46,9%	**33,0%**	43,6%	33,0%	**15,4%**
De 45 à 54 ans	21,0%	**35,8%**	22,9%*	34,0%	**35,0%**	23,7%	34,7%	**20,0%**
De 55 à 64 ans	19,1%	**4,1%***	0,0%*	5,0%*	**12,0%**	4,6%*	12,4%	**20,1%**
65 ans ou plus	28,7%	**1,1%***	0,0%*	1,4%*	**2,2%**	1,1%*	2,0%*	**30,6%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Âge moyen, en ans	54,1	**42,7**	37,5	42,8	**44,3**	**40,0**	44,2	54,9
N	6.017	**385**	36	297	**1.537**	322	1.089	**5.631**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 33 - Age du/de la chef-fe de ménage selon le type de ménage

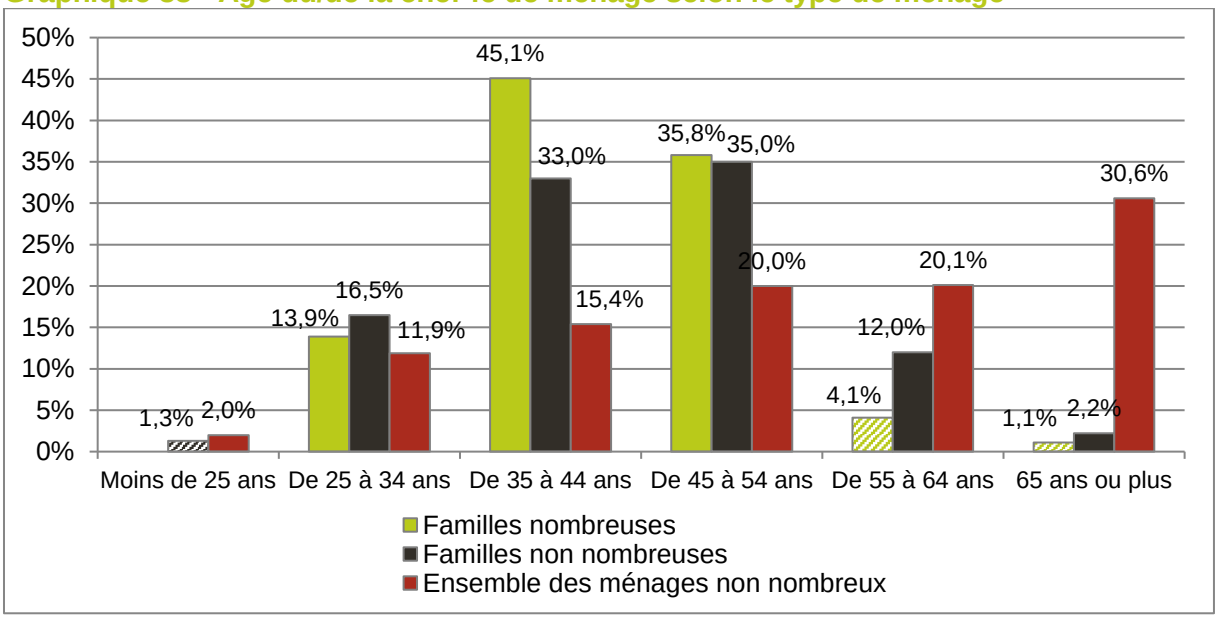

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

5.2. Statut économique du/de la chef-fe de ménage

Le profil économique du/de la chef-fe de ménage des familles nombreuses diffère peu de celui des familles non nombreuses avec enfants : leurs proportions d'actifs à temps plein, d'actifs à temps partiel et de chômeurs sont statistiquement similaires. Ainsi, dans les familles nombreuses, 60% des chef-fe-s de ménage sont actifs à temps plein, 6% sont actifs à temps partiel et 21% sont chômeurs. Parmi les chef-fe-s de ménage de ces familles, il y a moins de retraités (1%) et plus d'« autres inactifs » (12%) que parmi les autres types de ménages.

Tableau 39 - Statut économique du/de la chef-fe de ménage selon le type de ménage

	Ensemble des ménages	**Familles nombreuses**	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses avec deux parents	**Familles non nombreuses**	Familles non nombreuses monoparentales	Familles non nombreuses avec deux parents	**Ensemble des ménages non nombreux**
Actif à temps plein	39,7%	**59,8%**	34,3%*	65,9%	**63,3%**	47,7%	72,3%	**38,4%**
Actif à temps partiel	4,4%	**6,1%***	3,1%*	4,1%*	**6,3%**	10,9%	4,5%	**4,2%**
Retraité	32,5%	**0,9%***	0,0%*	1,1%*	**4,8%**	2,5%*	4,0%	**34,6%**
Chômeur	15,1%	**21,4%**	35,8%*	20,1%	**19,3%**	23,0%	15,9%	**14,7%**
Autre inactif	8,3%	**11,8%**	26,8%*	8,8%*	**6,3%**	15,9%	3,3%	**8,1%**
Total	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
N	6.014	**385**	36	297	**1.537**	321	1.089	**5.629**

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
* – nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 34 - Statut économique du/de la chef-fe de ménage selon le type de ménage

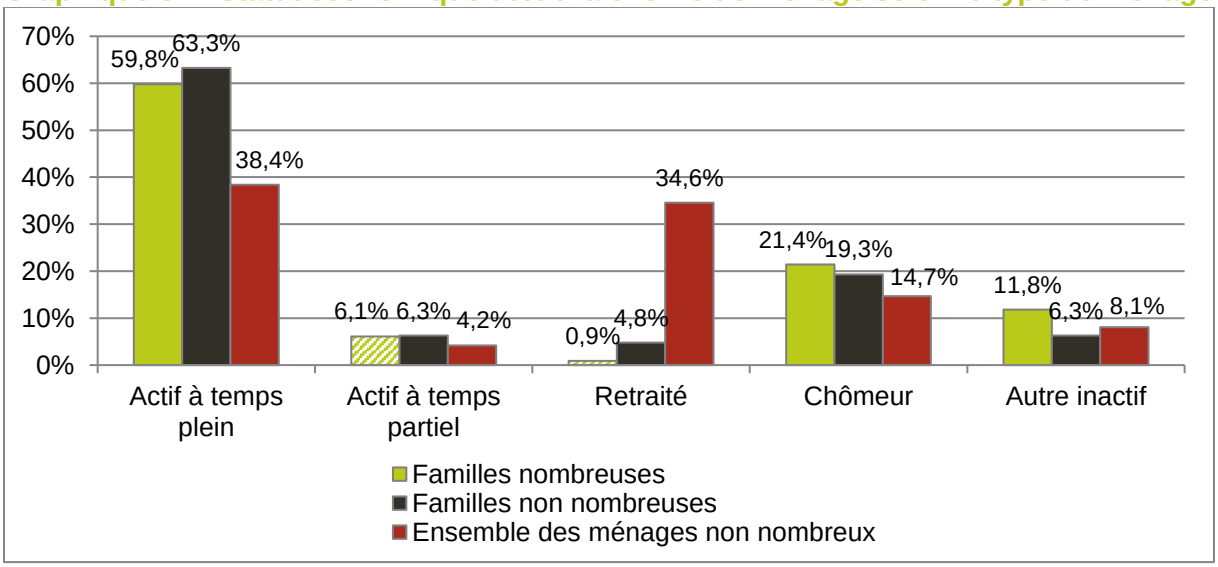

Source : EQH 2012-2013.
Traitement : CEHD
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Conclusion

Tout du long du rapport, les familles nombreuses ont été comparées aux autres types de ménages à l'aide de nombreux indicateurs décrivant leur logement et les divers coûts qui lui sont liés. En synthèse, les particularités des familles nombreuses, en termes de logement et d'habitat au sens large, par rapport aux familles non nombreuses avec un ou deux enfants sont retenues. De plus, tout en se distinguant des autres types de ménages, il n'existe pas d'homogénéité du groupe « famille nombreuse » en son sein.

Tout d'abord, les variables concernant le logement et ses caractéristiques indiquent que les familles nombreuses – par rapport aux familles non nombreuses avec un ou deux enfants – habitent plus souvent dans des maisons (et notamment dans les maisons 3 façades). Les familles nombreuses de Wallonie vivent nettement plus fréquemment dans des vieux logements (c'est-à-dire construits avant 1946). De manière générale, ces familles habitent dans des logements plus grands et contenant plus de chambres. Cependant, selon l'indicateur de peuplement du logement, un quart de ces familles nombreuses manque au minimum d'une chambre ; ce qui est largement supérieur aux familles non nombreuses. En proportion, il y a également plus de familles nombreuses qui ne disposent pas de salle de bain ou de toilette intérieure avec chasse d'eau. Selon les réponses des personnes interrogées dans les différentes enquêtes analysées ici, les familles nombreuses ont plus souvent des problèmes dans leur logement. L'humidité et le manque de place sont les principaux problèmes déclarés. Néanmoins, une grande majorité des familles nombreuses est satisfaite ou très satisfaite au sujet de son logement, seulement 8% de ces familles sont insatisfaites. Ces proportions sont similaires aux familles non nombreuses avec un ou deux enfants. Enfin, les familles nombreuses sont souvent des propriétaires en accession à la propriété (en cours de remboursement) et plus fréquemment locataires sociaux ou publics par rapport aux autres types de ménages.

Ensuite, les indicateurs relatifs à l'environnement du logement révèlent qu'il y a proportionnellement moins de familles nombreuses habitant dans les banlieues et dans les quartiers urbanisés riches tandis qu'elles sont plus nombreuses à habiter dans des quartiers urbanisés pauvres. Elles sont – selon les réponses des personnes interrogées – plus nombreuses à souffrir de vandalisme, violence ou criminalité ainsi que de saleté, pollution ou autres nuisances environnementales dans leur quartier. Il s'agit là d'une perception déclarée plutôt que d'une objectivation factuelle. Les familles nombreuses utilisent plus fréquemment les transports en commun.

Quant au revenu et au coût du logement, le revenu total disponible des familles nombreuses est de 3.306 € en moyenne, ce qui est de 10% supérieur à celui des familles non nombreuses avec enfants (de 2.994 €). Néanmoins, une fois divisé par l'équivalent adulte, le revenu des familles nombreuses devient significativement inférieur. Presque la totalité des familles nombreuses (96,3%) reçoit les allocations familiales, le montant perçu annuel moyen est de 6.682 euros, ce qui est 2,5 fois supérieur à celui des familles non nombreuses avec enfants. Six familles nombreuses sur dix déclarent que leur coût du logement est une charge « importante » ; cette proportion est similaire pour les familles non nombreuses avec enfants. Parmi les familles nombreuses qui remboursent des crédits hypothécaires, elles rencontrent plus fréquemment des difficultés de remboursement ou se trouvent en situation de crédits impayés.

Ensuite, concernant l'utilisation d'énergie dans le logement, la source principale d'énergie est, dans la grande majorité des cas, soit le mazout soit le gaz naturel ; cette conclusion est valable quelle que soit le type de ménage. Cependant, le taux de précarité énergétique des familles nombreuses (de 17,8%) est légèrement inférieur à celui des familles non nombreuses avec enfants et nettement inférieur à celui pour l'ensemble des ménages wallons. Des économies

d'échelles sont probablement à l'origine de cette situation. La présence d'enfants dans les familles nombreuses en précarité énergétique amène toutefois à retenir l'attention sur la gravité de leur situation.

Enfin, l'âge moyen du/de la chef-fe de ménage est similaire pour les deux types de familles (43 ans pour les familles nombreuses et 44 ans pour les non nombreuses avec un ou deux enfants). Néanmoins, il y a proportionnellement plus de familles nombreuses dont le ou la chef-fe de ménage est âgé-e entre 35 et 54 ans.

Il faut encore noter que – comme l'ont démontré les quelques exemples présents dans ce rapport – les évolutions temporaires apportées par les données SILC au cours de la période 2012-2014 ne sont pas significatives pour la plupart des variables ; cela est principalement dû à la brièveté de cette période d'observation.

Les sous-groupes « familles nombreuses monoparentales » et « familles nombreuses avec deux parents » marquent déjà des différences significatives : l'ensemble des familles nombreuses n'est pas homogène. Divers indices semblent indiquer l'existence d'autres segmentations au sein de cet ensemble bien que les données n'ont pas permis d'en faire la démonstration. Par exemple, les familles nombreuses sont celles qui disposent le plus fréquemment de deux (ou plus) salles de bain et de deux (ou plus) toilettes intérieures avec chasse d'eau. Mais paradoxalement, ce sont aussi les familles qui ont les plus grands pourcentages de logement sans salle de bain et de logement sans toilette intérieure avec chasse d'eau. Ces faits laissent à penser qu'il y existe une forte diversité de familles nombreuses et que cet ensemble ne peut pas être considéré comme homogène.

La réalisation de l'enquête par questionnaire auprès des familles nombreuses apparaît dès lors essentiel pour approfondir cette constatation. De plus, de nombreuses autres questions restent à éclaircir à l'issue de ce rapport. Tout d'abord, des données supplémentaires sur la composition de ces familles sont nécessaires afin notamment d'estimer l'importance des familles « recomposées » et des familles « accordéons ». Deuxièmement, plus de détails sur les conditions de logement de ces familles sont hautement souhaitables. Troisièmement, des informations plus précises sur leur situation financière et sur leur coût du logement sont nécessaires pour établir les profils socio-économiques qui composent cet ensemble. Quatrièmement, aucune des enquêtes existantes ne contient de renseignements quant à leur mobilité résidentielle. Cinquièmement, les raisons freinant l'accès à la propriété des familles locataires ne sont pas non plus établies par les données existantes. Finalement, l'enquête permettra de sonder la connaissance du FLW au sein de ces familles. En outre, dans de nombreux cas, des conclusions non pas pu être affirmées en raison de trop faibles effectifs. L'enquête permettra donc de les confirmer – ou non.

Tableau 40 - Comparaison des attributs pour les deux types de familles

	Familles nombreuses	Familles non nombreuses avec un ou deux enfants
Type du logement	Fortement dans les maisons (92,5%), notamment dans les maisons 3 façades (36,5%). Nettement moins dans les appartements que les autres types de ménage (seulement 6,2%).	Fortement dans les maisons (87,4%), notamment dans les maisons 4 façades (39,2%). La proportion dans les appartements (11,2%) reste inférieure à celle pour l'ensemble des ménages.
Âge du logement	Presque la moitié dans un vieux logement (construit avant 1946). Moins d'un quart (18,7%) dans un logement construit après 1990.	Moins de 40% dans un vieux logement (construit avant 1946). Plus d'un quart (22,2%) dans un logement construit après 1990.
Superficie habitable	En moyenne : 122 m² et 3,7 chambres. Presque 70% disposent d'un logement de plus de 100 m².	En moyenne : 110 m² et 2,9 chambres. Plus de la moitié (56,1%) disposent d'un logement de plus de 100 m².
Nombre de chambres	Plus de la moitié (54,8%) dispose de quatre chambres ou plus. Un quart des familles manque au minimum d'une chambre.	Une famille sur cinq (22,7%) dispose de quatre chambres ou plus. 7% des familles manquent au minimum d'une chambre.
Sanitaires	Presque 1% des familles ne disposent pas de salle de bain. 4% ne disposent pas de toilette intérieure avec chasse d'eau.	Il n'y a pas de familles qui ne disposent pas de salle de bain. 2,3% ne disposent pas de toilette intérieure avec chasse d'eau.
Localisation : type de complexe résidentiel et degré d'urbanisation	Plus d'un tiers (37,7%) se situe dans les agglomérations et 12,5% dans les banlieues. Seulement 13,9% dans les zones densément peuplées ; 43,9% dans les zones faiblement peuplées.	Plus d'un tiers (35,4%) se situe dans les agglomérations et 17,8% dans les banlieues. 18% dans les zones densément peuplées ; 39,5% dans les zones faiblement peuplées.
Localisation : type de quartier et qualité de l'environnement	La moitié se situe dans les quartiers urbanisés pauvres et plus d'un tiers (37,5%) dans les quartiers urbanisés riches.	42,1% se situent dans les quartiers urbanisés pauvres et 45,8% dans les quartiers urbanisés riches.

	17,1% des familles souffrent de vandalisme, violence ou criminalité dans le quartier. 19,3% souffrent de saleté, pollution ou autres nuisances environnementales.	13,1% des familles souffrent de vandalisme, violence ou criminalité dans le quartier. 13,4% souffrent de saleté, pollution ou autres nuisances environnementales.
Possession de voiture et utilisation du transport en commun	12,3% des familles ne possèdent pas de voiture. Les familles nombreuses sont les plus actifs utilisateurs de transports en commun. Presque la moitié d'entre-elles utilise l'arrêt le plus proche tous les jours ou plusieurs fois par semaine. Moins de 40% n'utilisent jamais cet arrêt : c'est le pourcentage le plus faible par comparaison avec les autres types de familles.	9,8% des familles ne possèdent pas de voiture. Un tiers des familles utilise l'arrêt le plus proche tous les jours ou plusieurs fois par semaine. Plus de la moitié n'utilise jamais cet arrêt.
Statut d'occupation	Plus de la moitié est propriétaire accédant, 16,7% sont propriétaires complets. 11,8% sont locataires sociaux ou publics.	Plus de la moitié est propriétaires accédant, 20,3% sont propriétaires complets. 7,3% sont locataires sociaux ou publics.
Qualité du logement	Présence de murs ou sols humides dans plus d'un cinquième des logements ; 22,4% des logements manquent de place. Moins de la moitié des logements (48,6%) a l'indice de qualité « bon ou très bon ».	Présence de murs ou sols humides dans 16,1% des logements ; 17,5% des logements manquent de place. Plus de moitié des logements (56,2%) a l'indice de qualité « bon ou très bon ».
Satisfaction au sujet de leur logement	Une grande majorité des ménages est satisfaites ou très satisfaites. 7,7% sont insatisfaits.	Une grande majorité des ménages est satisfaites ou très satisfaites. 8,1% sont insatisfaits.
Revenu	Le revenu total disponible moyen du ménage est de 3.306 €. Le revenu par équivalent adulte moyen est de 1.247 €.	Le revenu total disponible moyen du ménage est de 2.994 €. Le revenu par équivalent adulte moyen est de 1.522 €.
Allocations familiales	96,3% des familles reçoivent les allocations familiales. Le montant moyen est de 6.682 €.	87,7% des familles reçoivent les allocations familiales. Le montant moyen est de 2.680 €.

Coût de logement	61,3% trouvent leur coût du logement une charge « importante ». Parmi les familles qui remboursent des crédits hypothécaires, 14,7% rencontrent des difficultés de remboursement et 3,5% se trouvent en situation de crédits impayés. Les locataires du secteur privé payent un loyer moyen de 605 €. Les locataires du secteur social ou public payent un loyer moyen de 331 €.	56% trouvent leur coût du logement une charge « importante ». Parmi les familles qui remboursent des crédits hypothécaires, 7,5% rencontrent des difficultés de remboursement et 1,1% se trouvent en situation de crédits impayés. Les locataires du secteur privé payent le loyer moyen de 624 €. Les locataires du secteur social ou public payent le loyer moyen de 348 €.
Énergie et logement	La source principale d'énergie est le mazout pour 45,3% des familles et le gaz naturel pour 42,9%. 17,5% utilisent de l'énergie « alternative ». Les ménages ayant 3 enfants ou plus payent une facture énergétique plus élevée. Le taux des familles nombreuses en précarité énergétique est de 17,8%.	La source principale d'énergie est le mazout pour 44,6% des familles et le gaz naturel pour 38,2%. 21,2% utilisent de l'énergie « alternative ». Le taux des familles de un ou deux enfants en précarité énergétique est de 19,5%.
Chef-fe de ménage	L'âge moyen est 43 ans. Plus de 80% des familles ont un-e chef-fe de ménage âgé-e de 35 à 54 ans.	L'âge moyen est 44 ans. Plus de deux tiers des familles ont un-e chef-fe de ménage âgé-e de 35 à 54 ans.

Bibliographie

AquaWal/CEHD (2015), « *Étude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie* », novembre, 202 pages

Boardman B. (2013), « *Fixing Fuel Poverty: Challenges and Solutions"*, Routledge, 256 pages

Cassilde, S. (2014), « *Enquêtes sur la qualité de l'habitat – Evolution des indices de salubrité et de qualité entre 2006 et 2012* », Centre d'Etudes en Habitat Durable, Cahier d'Etudes et de Recherches / 2014-02, Charleroi, 48 pages

Eurostat (2014), « *Methodological guidelines and description of EU-SILC target variables* », DocSILC065, 401 pages

Van Hecke, E., Halleux, J.-M., Decroly, J.-M. et Mérenne-Schoumaker, B. (2009), « *Noyaux d'habitat et régions urbaines dans une Belgique urbanisée* », SPF Economie, DGSIE, Bruxelles, 202 pages

Annexe

Liste des communes dans les complexes résidentiels urbains en Wallonie

Agglomération	Banlieue	Zone résidentielle des migrants alternants
Complexe résidentiel urbain de Bruxelles		
Braine-l'Alleud, Waterloo	Beauvechain, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux, Enghien, Grez-Doiceau, Ittre, La Hulpe, Lasne, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rixensart, Silly, Tubize, Wavre	Ath, Braine-le-Comte, Brugelette, Chastre, Chièvres, Court-Saint-Etienne, Ecaussinnes, Flobecq, Gembloux, Genappe, Hannut, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Lessines, Lincent, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies, Rebecq, Seneffe, Soignies, Sombreffe, Villers-la-Ville, Walhain, Wasseiges
Complexe résidentiel urbain de Charleroi		
Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Montigny-le-Tilleul	Aiseau-Presles, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heyre-Nalinnes, Les Bons Villers, Thuin, Walcourt	Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Florennes, Fosses-la-ville, Froidchapelle, Lobbes, Mettet, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Sambreville
Complexe résidentiel urbain de Liège		
Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Engis, Fléron, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne	Anthisnes, Awans, Aywaille, Bassenge, Blegny, Crisnée, Dalhem, Donceel, Esneux, Fexhe-le-Haut-Clocher, Juprelle, Nandrin, Neupré, Olne, Oreye, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Sprimont, Tinlot, Trooz, Verlaine, Visé	Amay, Berloz, Clavier, Comblain-au-Pont, Faimes, Ferrières, Geer, Hamoir, Herve, Manhay, Modave, Ouffet, Stoumont, Villers-le-Bouillet, Fourons, Wanze, Waremme
Complexe résidentiel urbain de Mons		
Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Mons, Quaregnon	Honnelles, Jurbise, Quévy, Saint-Ghislain	Hensies, Lens, Quiévrain
Complexe résidentiel urbain de Namur		
Namur	Assesse, Gesves, Fernelmont, Floreffe, Profondeville, La Bruyère	Anhée, Andenne, Eghezée, Yvoir
Complexe résidentiel urbain de Tournai		
Tournai	Antoing, Brunehaut, Rumes	Celles, Estaimpuis, Pecq, Péruwelz
Complexe résidentiel urbain de Verviers		
Dison, Pepinster, Verviers	Jalhay, Theux	Limbourg, Thimister-Clermont

Source : Van Hecke *et al*. (2009)

Liste des tableaux

Tableau 1 – Proportion de noyaux familiaux appartenant aux familles nombreuses par rapport au nombre de ménages par province 10
Tableau 2 - Ménages privés appartenant aux familles nombreuses par province 11
Tableau 3 - Noyaux familiaux appartenant aux familles nombreuses par province 11
Tableau 4 - Familles allocataires et enfants bénéficiaires d'allocations familiales selon le nombre d'enfants par famille 12
Tableau 5 - Nombre d'observations dans l'enquête SILC 13
Tableau 6 - Nombre d'observations dans l'enquête EQH 2012-2013 14
Tableau 7 - Nombre d'observation dans l'enquête EBM en 2012 et 2014.....15
Tableau 8 - Nombre d'observation dans l'enquête ECR 15
Tableau 9 - Répartition des familles nombreuses et ménages privés par province 16
Tableau 10 – Proportion de familles nombreuses par province 17
Tableau 11 - Répartition du taux d'allocation familial selon le nombre d'enfants dans leur famille.....20
Tableau 12 – Répartition des enfants bénéficiaires d'allocations familiales selon le taux des allocations familiales perçu et le nombre d'enfants dans leur famille 21
Tableau 13 – Répartition des enfants bénéficiaires selon leur type de famille et le statut socio-professionnel de leur attributaire 22
Tableau 14 - Répartition du type du logement selon le type de ménage.....24
Tableau 15 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le type de ménage 26
Tableau 16 - Répartition du nombre de chambre selon le type de ménage 28
Tableau 17 - Répartition de la superficie habitable du logement selon le type de ménage ...29
Tableau 18 - Répartition du nombre de salles de bain avec baignoire et/ou douche selon le type de ménage.....30
Tableau 19 - Répartition du nombre de toilettes intérieures avec chasse d'eau selon le type de ménage 31
Tableau 20 - Répartition du statut d'occupation du logement selon le type de ménage 33
Tableau 21 - Répartition des candidats-locataires de la SWL par province actuel et par premier choix de province. 35
Tableau 22 - Répartition du degré de satisfaction au sujet de leur logement selon le type de ménage 39
Tableau 23 - Répartition des types de complexe résidentiel selon le type de ménage 41
Tableau 24 - Répartition de degré d'urbanisation selon le type de ménage.....42
Tableau 25 - Motorisation des ménages selon le type de ménage 45
Tableau 26 - Utilisation de l'arrêt du transport en commun le plus proche selon le type de ménage 46
Tableau 27 - Répartition de revenu mensuel total disponible selon le type de ménage 48
Tableau 28 - Pourcentage des familles percevant des allocations familiales selon le type de ménage 49
Tableau 29 - Répartition d'allocation familiale annuelle selon le type de ménage.....50
Tableau 30 - Répartition de la perception du coût total du logement selon le type de ménage 51
Tableau 31 - Crédit hypothécaire selon le type de ménage (pour les propriétaires accédant) 52
Tableau 32 - Loyer mensuel (charges et frais inclus) selon le type de ménage (pour les locataires).....53
Tableau 33 - Répartition de source principale d'énergie selon le type de ménage.....54
Tableau 34 - Répartition de la consommation annuelle d'énergie par type d'énergie selon le type de ménage.....55
Tableau 35 - Utilisation d'énergie dite « alternative » selon le type de ménage 56
Tableau 36 - Isolation des fenêtres selon le type de ménage 57

Tableau 37 - Répartition du taux d'effort énergétique selon le type de ménage.....60
Tableau 38 - Age du/de la chef-fe de ménage selon le type de ménage 64
Tableau 39 - Statut économique du/de la chef-fe de ménage selon le type de ménage 65
Tableau 40 - Comparaison des attributs pour les deux types de familles.....68

Liste des graphiques

Graphique 1 - Répartition des familles allocataires selon leur nombre d'enfants 18
Graphique 2 - Répartition des enfants bénéficiaires selon le nombre d'enfants de leur famille 18
Graphique 3 - Répartition du taux d'allocation familial selon le nombre d'enfants dans leur famille.....20
Graphique 4 - Répartition de type du logement selon le type de ménage.....24
Graphique 5 - Evolution des répartitions des familles nombreuses et non nombreuses selon le type du logement.....25
Graphique 6 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le type de ménage 27
Graphique 7 - Répartition du nombre de chambres selon le type de ménage.....28
Graphique 8 - Répartition de la superficie de logement selon le type de ménage.....30
Graphique 9 - Répartition du nombre de salles de bain avec baignoire et/ou douche selon le type de ménage.....31
Graphique 10 - Répartition du nombre de toilettes intérieures avec chasse d'eau selon le type de ménage 32
Graphique 11 - Répartition du statut d'occupation du logement selon le type de ménage 33
Graphique 12 - Evolution des répartitions du statut d'occupation du logement selon le type de ménage 34
Graphique 13 - Proportions des familles nombreuses et non nombreuses ayant les problèmes dans leur logement.....35
Graphique 14 - Répartition des classes de l'indice de salubrité bâtiment et logement selon le type de famille 36
Graphique 15 - Répartition des classes de l'indice de qualité bâtiment et logement selon le type de famille 37
Graphique 16 - Taux de présence d'équipement selon le nombre d'enfants dans le ménage 38
Graphique 17 - Répartition des types de complexe résidentiel selon le type de ménage.....41
Graphique 18 - Evolution des répartitions de degré d'urbanisation selon le type de ménage43
Graphique 19 - Répartition des types de secteur statistique selon le type de famille 44
Graphique 20 - Qualité de l'environnement du logement selon le type de famille 45
Graphique 21 - Utilisation de l'arrêt du transport en commun le plus proche selon le type de ménage 46
Graphique 22 - Répartition de revenu mensuel total disponible selon le type de ménage 48
Graphique 23 - Répartition d'allocation familiale annuelle selon le type de ménage 50
Graphique 24 - Répartition de perception du coût total du logement selon le type de ménage 51
Graphique 25 - Dépenses moyennes annuelles en « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (en €) selon le nombre d'enfants.....53
Graphique 26 - Répartition des sources principales d'énergie selon le type de ménage.....55
Graphique 27 - Isolation des fenêtres selon le type de famille 58
Graphique 28 - Dépense moyenne annuelle de l'énergie (en €) selon le nombre d'enfants..59
Graphique 29 - Répartition du taux d'effort énergétique selon le type de ménage 60
Graphique 30 - Répartition du taux d'effort énergétique selon le nombre d'enfant dans le ménage 61
Graphique 31 - Répartition du label estimé de la performance énergétique du bâtiment (PEB) selon le nombre d'enfant dans le ménage 62
Graphique 32 - Le comportement en matière de chauffage au cours des mois froids selon le nombre d'enfants dans le ménage.....63
Graphique 33 - Age du/de la chef-fe de ménage selon le type de ménage.....64
Graphique 34 - Statut économique du/de la chef-fe de ménage selon le type de ménage....65

Liste des encadrés

Encadré 1 - Les sources analysées 6
Encadré 2 - Définitions clés 7
Encadré 3 - Les différents types de ménage 9
Encadré 4 - Les complexes résidentiels urbains en Wallonie 39